

Boite 1110

CENTRE DES HAUTES ETUDES SUR
L'AFRIQUE ET L'ASIE MODERNE

13, rue du Four - 75006 PARIS
Tél. 43.26.96.90

LA FRANCE, PUISSANCE CARAIBE

ASPECTS GEOSTRATEGIQUES

par

Régis MENU

Auditeur à la 48e Session de Perfectionnement
1987-1988

Promotion Robert DELAVIGNETTE

Groupe "Monde Caraïbe"

8 juin 1988

920902

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

N° : 35755 et 1

Cote : B

M PA IX

"Vous connaissez tous ce que l'histoire rapporte, stupéfaite : les trois caravelles qui ..., le 12 octobre 1492 avec l'atterrissage à l'île de Samana Cay, l'Amérique découverte dans l'archipel des Bahamas".

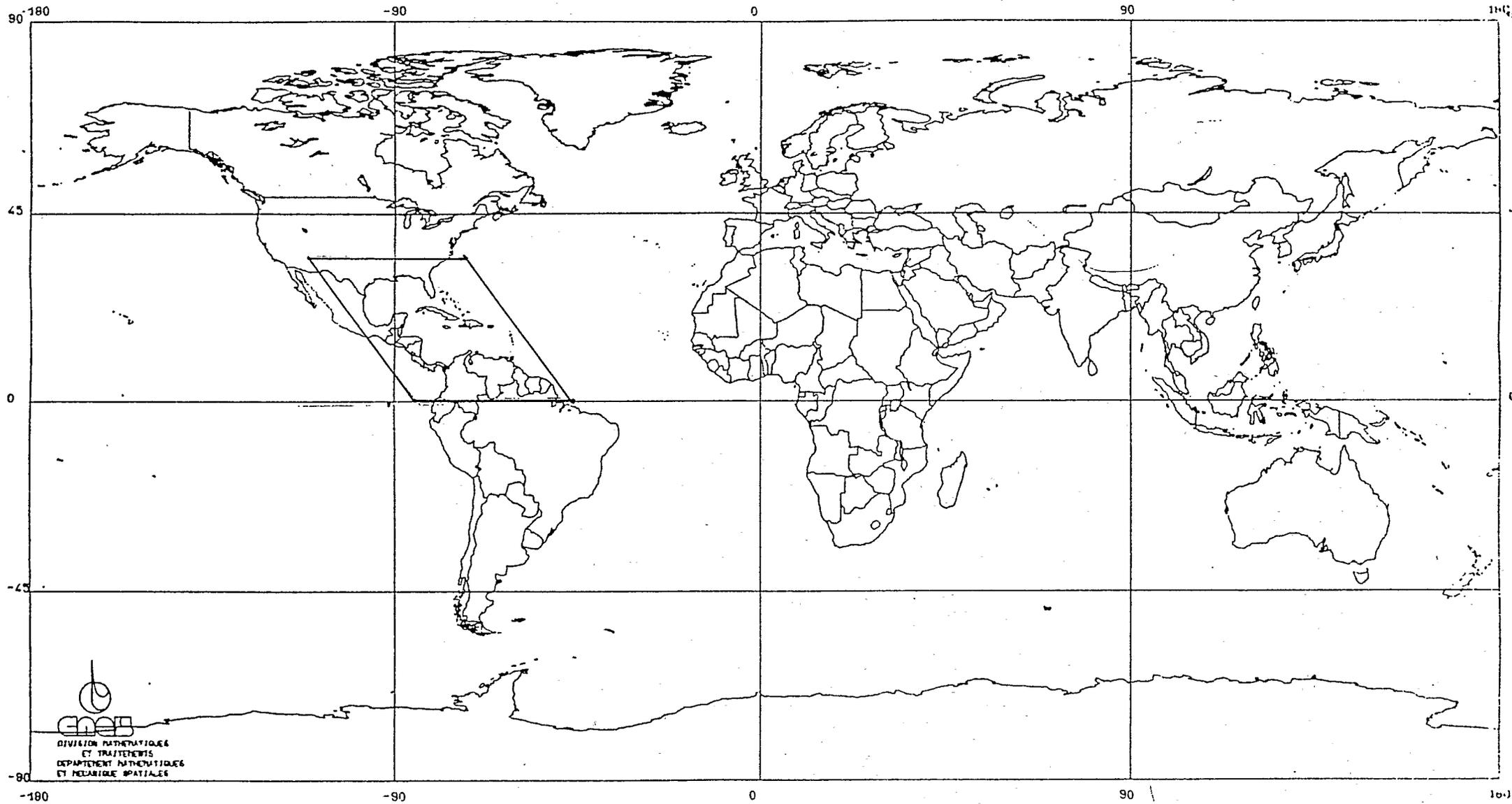
Yves Berger

"Les Matins du Nouveau Monde"

INTRODUCTION

La zone caraïbe est sur tous les plans : géographique, démographique, économique et social, une zone de fractures où se trouvent en contact le monde le plus développé et le monde le plus sous-développé, l'est et l'ouest, les pays les plus pauvres et les pays les plus riches, les plus grands et les plus petits. D'où une extrême fragilité et un contraste extraordinaire. C'est le seul endroit au monde où toutes les contradictions sommeillent et où subsiste une crainte permanente, la plus importante du globe.

LA ZONE CARAIBE DANS LE MONDE




DIVISION MATHÉMATIQUE
ET TRAITEMENT
DÉPARTEMENT MATHÉMATIQUES
ET MÉTRIQUES SPATIALES

PREMIERE PARTIE : L'AIRE CARAÏBE

1 - Les contraintes de la géographie

On considère comme "aire caraïbe", les pays riverains du golfe du Mexique et de la mer des Caraïbes, plus les trois Guyanes qui rassemblent des terres continentales et insulaires.

1.1 - Les terres continentales

Les terres continentales se rattachent aux zones septentrionales, centrales et méridionales des Amériques. Elles comprennent du Nord au Sud :

- cinq états des Etats-Unis d'Amérique (la Floride, l'Alabama, le Mississippi, la Louisiane et le Texas).

- le Mexique oriental

- les six pays d'Amérique Centrale (le Guatemala, Belize, le Salvador, (bien qu'uniquement riverain de l'océan pacifique ce pays est à inclure dans l'aire caraïbe), le Honduras, le Nicaragua, le Costa-Rica et le Panama) qui constituent la région des isthmes, charnière entre l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud

- la Colombie, le Vénézuéla et les trois Guyanes (Guyana, Surinam, Guyane Française).

1.2 - La partie insulaire

La partie insulaire est formée par deux arcs insulaires, les Grandes et les Petites Antilles.

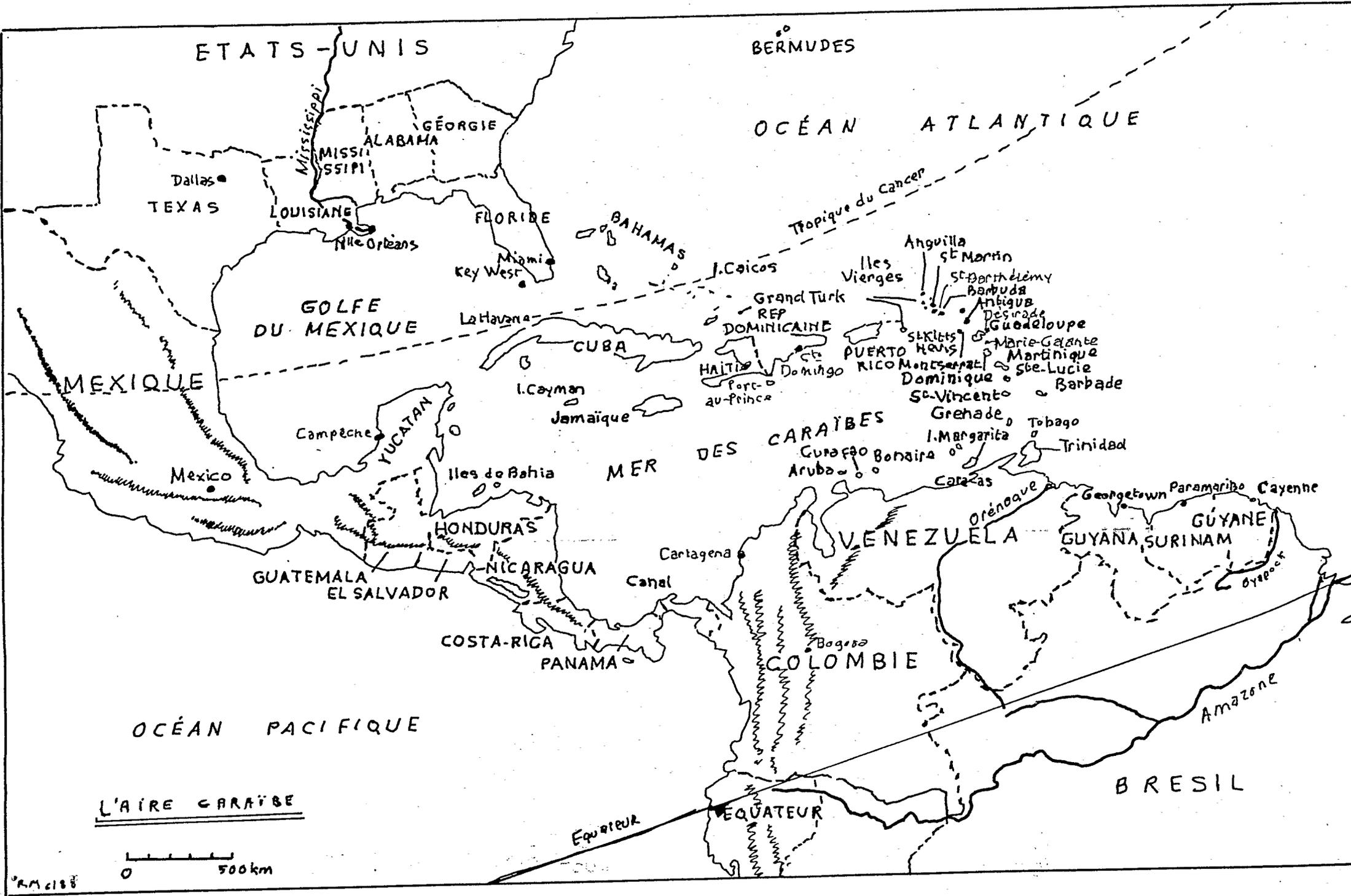
L'archipel des Grandes Antilles couvre avec Cuba Haïti, la Jamaïque et Porto-Rico 89 % de l'arc antillais, avec au Nord les Bahamas.

L'archipel des Petites Antilles égrène son chapelet d'îles où l'on distingue les îles du Vent et les îles Sous le Vent, en fonction de critères géographiques ou politiques.

La région est caractérisée par la plus forte densité volcanique du monde avec 128 volcans en activité, dont 109 dans la région des isthmes et 9 dans l'arc des Petites Antilles et par la fréquence des dépressions atmosphériques accompagnées de vents qui tournent à grande vitesse, les "humicanes" ou cyclones tropicaux.

1.3. - La "Méditerranée des Caraïbes"

L'Allemand Alexander Von Humboldt et le géographe français Elisée Reclus ont constaté que l'ensemble formé par le golfe du Mexique et la mer des Caraïbes, de par sa position intercontinentale, la limitation de son périmètre par des chaînes montagneuses de structure et d'évolution analogues, malgré une superficie plus vaste, constituait une mer située au milieu des terres. Ils l'ont appelé par analogie "la Méditerranée des Caraïbes".



2 - Le poids de l'histoire

La zone caraïbe est un véritable carrefour d'aires culturelles et un kaléidoscope de races où se rencontrent l'Amérique du Nord, l'Amérique Latine hispanophone et l'Europe non ibérique.

Au fond amérindien d'origine de race précolombienne du continent ou des îles, se sont ajoutés les conquérants espagnols, anglais, suédois, hollandais et français, puis les esclaves venus d'Afrique, constituant un peuple sans préhistoire avec ce phénomène incalculable d'un pays où sa préhistoire se trouve ailleurs, de l'autre côté de l'océan en Europe ou en Afrique.

Après l'abolition de l'esclavage, se sont ajoutés des greffes d'Indous, de Chinois, de Javanais accentuant le phénomène de métissage jusqu'à constituer une véritable race sociale.

2.1 - De la conquête à l'indépendance

Les Européens, par Christophe Colomb interposé, prennent pied en Amérique aux Bahamas le 12 octobre 1492, date célébrée dans toute l'Amérique sous le nom de "Colomb Day". Les Espagnols vont réaliser la conquête du continent (Mexique, Amérique Centrale) à partir de Cuba et de St Domingue. Négligées par l'Espagne qui ne s'intéresse qu'aux pays disposant de bons ports, les Petites Antilles seront pendant deux siècles le lieu d'affrontement des puissances maritimes européennes : Angleterre, France, Provinces Unies, Suède, Danemark. A la chute du 1er Empire, le traité de Paris rend définitivement à la France la Guadeloupe et ses dépendances et la Martinique.

Ces îles ont été profondément marquées par la Révolution Française : à Haïti et en Guadeloupe l'élite blanche a été exterminée, alors que la Martinique occupée par les Anglais la conservait, lui permettant de maintenir son appareil économique intact, et de créer une osmose entre races et de la rendre particulièrement homogène, avec une mentalité pas faite pour l'aventure.

Haïti sera le premier pays à proclamer son indépendance le 1er janvier 1804 et à devenir ainsi la première république noire.

Influencée d'une part par le courant libéral du XVIIIe siècle et d'autre part par la guerre d'indépendance des Etats-Unis d'Amérique, les colonies espagnoles d'Amérique s'engageront sur la même voie à la suite de l'invasion de la péninsule ibérique. Conduit principalement par ces créoles installés sur leur terre depuis plusieurs générations sans esprit de retour, méprisés et éloignés des charges publiques et ecclésiastiques par l'entourage des Vices-Rois. Ce mouvement s'étendra sur près d'un demi-siècle, riche en épisodes d'une guerre acharnée faites d'alternatives, de succès et de revers, de haines et de ruines.

Simon Bolivar; considéré comme le libérateur d'abord du Vénézuéla, puis de l'Amérique hispanique, tenta de réaliser l'unité de l'Amérique républicaine face à l'Europe monarchique. Ce fut un échec lors du Congrès de Panama en 1826, chacun des pays accédant à l'indépendance, souvent par morcellement toujours avec l'appui des Etats-Unis. Simon Bolivar pouvait dire à la fin de sa vie face à son échec d'une grande fédération : "j'ai labouré la mer".

2.2 - L'Amérique aux Etats-Unis

Après la période des indépendances, la zone va être marquée par l'affirmation par les Etats-Unis de "l'Amérique aux Américains" devenu dans les faits l'Amérique aux Etats-Unis, contenue dans la doctrine de Monroe, inspirée par le Secrétaire d'Etat John Adams, formulée le 2 décembre 1823 par un message du Président Monroe aux Congrès, elle est d'abord une réponse aux efforts russes pour contrôler les côtes occidentales de l'Amérique et aux menaces d'opérations européennes visant à étouffer les mouvements d'indépendance en Amérique Latine. Elle s'articule autour de trois points :

1 - demande ferme adressée aux puissances européennes de non intervention en Amérique,

2 - engagement des Etats-Unis de ne pas intervenir dans les affaires européennes,

3 - affirmation de la liberté et de l'indépendance du continent américain et de tout lien de colonisation future par aucune puissance européenne.

Jamais ratifiée par un vote du Congrès des Etats-Unis, jamais soumise à l'approbation des pays d'Amérique Latine qu'elle concernait directement, la doctrine de Monroe est un acte unilatéral où les Etats-Unis, considérant leur intérêt national, fixent une doctrine qu'ils entendent appliquer à l'ensemble du continent qui est vital pour eux.

Tout au long des XIXe et XXe siècle, les Etats-Unis vont utiliser leur droit de police dans la zone. Annexion du Texas, du Nouveau Mexique et de Californie aux dépens du Mexique en 1848, guerre hispano-américaine qui se traduit par l'annexion de Porto-Rico et un protectorat sur Cuba en 1898, création de la République de Panama au détriment de la Colombie en 1903. Interventions au Nicaragua en 1912, au Mexique en 1914, au Salvador en 1921 et au Honduras en 1924. Ces interventions sont le corollaire de la Doctrine de Monroe, la politique du "big stick", gros bâton, du Président Théodore Roosevelt.

Sous l'impulsion de l'Amiral Mahan, le gouvernement fédéral se dote, dès 1897, d'une marine et de bases navales dans la "Méditerranée des Caraïbes". La base de Guantanamo à Cuba date de 1903, de même la zone du Canal de Panama, et l'achat des îles Vierges au Danemark en 1917. Aujourd'hui, les Etats-Unis possèdent une quarantaine de bases pour leur marine et leur aviation dans la Caraïbe, dont les principales sont à Cuba (Guantanamo), à Antigua, aux Bahamas (île d'Andros), à Barbade (Harrison's Point) aux Bermudes, à Tobago (Oméga), aux îles Tunks et Caïcos, aux îles Vierges, à Porto-Rico où ils possèdent cinq bases et au Panama.

L'Etat Major des troupes américaines dans la zone caraïbe a été transféré de Panama à Key-West à la pointe extrême de la Floride.

2.3 - Le conflit Est-Ouest

Après la seconde guerre mondiale, la défense contre l'Union Soviétique et le communisme impose une stratégie globale, s'appuyant sur des instruments régionaux : Pacte de Rio (2 septembre 1947) qui stipule que "toute attaque armée contre un état américain sera considéré comme une attaque contre les autres états américains."

LE CANAL DE PANAMA

OCEAN ATLANTIQUE

Fort Sherman

COLON

Fort Davis

Ecluses de Gatun

Ancien tracé des limites de la zone du canal

Complexes militaires américains retenus jusqu'en l'an 2000

Lac Madde



Base Albrook

Fort Clayton

Ecluses { Pédro Miguel de Miraflores

Quarry heights

RODMAN

PANAMA

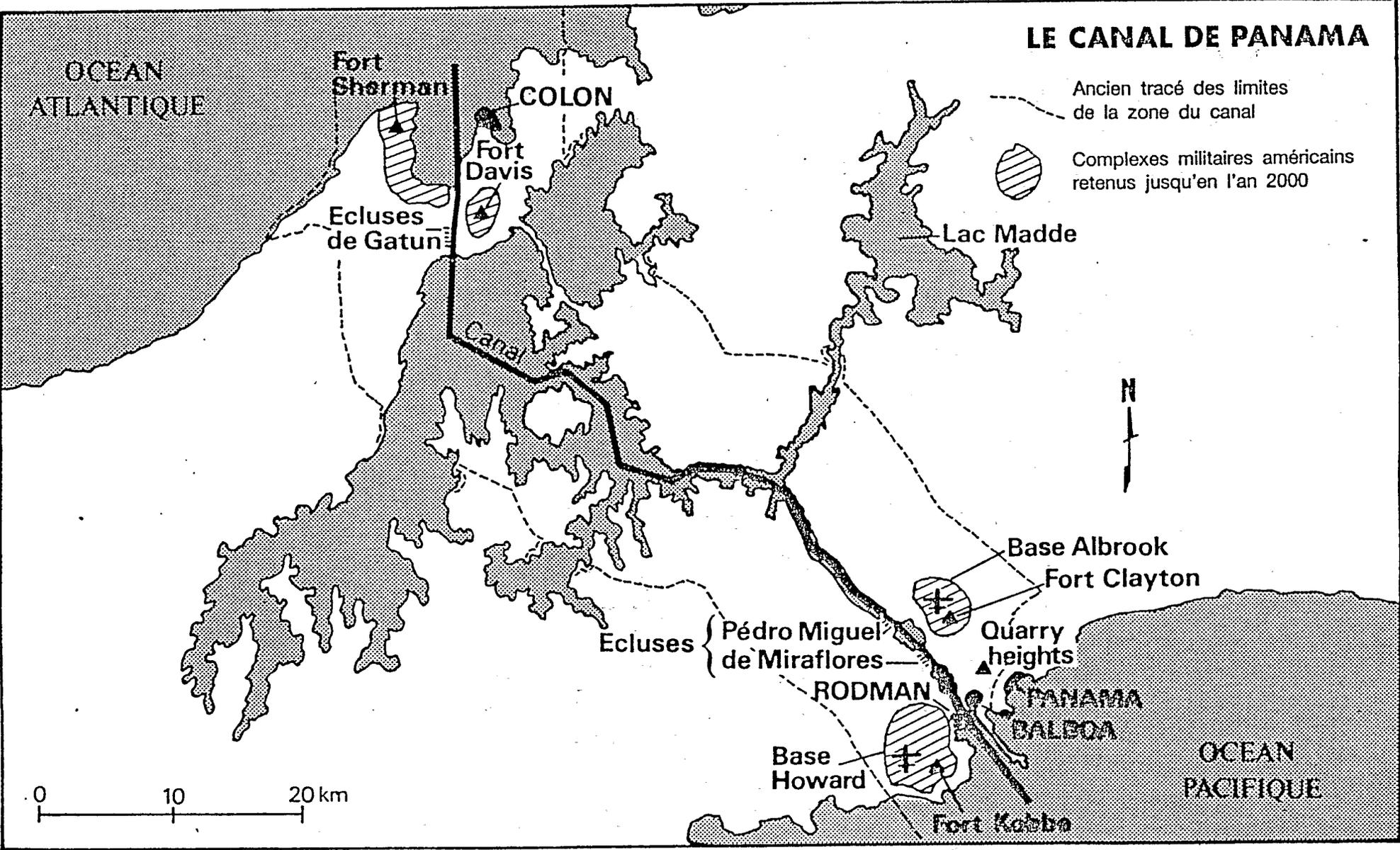
BALBOA

OCEAN PACIFIQUE

Base Howard

Fort Kobbé

0 10 20 km



Les Etats-Unis continuent d'intervenir en 1954 au Guatemala, en 1961 à Cuba, en 1965 à St Domingue, en 1985 à la Grenade. Mais en même temps ils prennent conscience de la nécessité d'une politique plus ouverte, prenant en considération les aspirations latino-américaines : "alliance pour le progrès" du Président John Kennedy en 1961, politique des droits de l'homme du Président Jimmy Carter en 1977, "initiative pour le Bassin Caraïbe" du Président Ronald Reagan en 1982.

La prise du pouvoir à La Havane de Fidel Castro le 8 janvier 1959, la dérive du nouveau régime vers le marxisme de plus en plus prononcée, le débarquement raté de contre révolutionnaires dans la baie des cochons à Cuba en 1961, la crise des missiles de 1962, font entrer la région dans le champ des rivalités Est-Ouest. Ces rivalités se sont accentuées avec la chute du régime Somoza en 1979 au Nicaragua et l'orientation marxiste de la révolution. La guerilla marxiste au Salvador, la guerilla à la frontière du Nicaragua et du Honduras ont provoqué une intervention des Etats-Unis d'Amérique en mars 1988.

2.4 - Panama

Aujourd'hui les Etats-Unis se trouvent confrontés au problème de Panama. Le traité de 1903 accordait aux Etats-Unis le droit d'exercer à perpétuité tous les droits, le pouvoir et l'autorité dans une zone large de 16 kilomètres (10 miles). En échange, les Etats-Unis garantissent l'indépendance de la jeune république, ce qui, en fait, leur donne la possibilité d'intervenir à tout moment dans ses affaires intérieures, et une indemnité sur les taxes perçues sur le canal.

Le 10 août 1977, sous la pression du Président Carter, un nouveau traité abroge celui de 1903, et prévoit que les panaméens deviendront entièrement responsables de la gestion du canal après l'an 2000. Les bases militaires américaines seront démantelées et les forces panaméennes assureront la sécurité du canal. Cette échéance inquiète rapidement les Etats-Unis. Dès le 16 mars 1978, sous la pression du Sénat, est signé un traité de "neutralité" permettant aux Etats-Unis d'intervenir indéfiniment, même après l'an 2000, pour assurer, selon une formule vague, le bon fonctionnement de la voie d'eau. En 1984, l'inquiétude est plus précise, puisque selon le Secrétaire d'Etat Adjoint à la Défense, William Taft IV (1) " Le traité sur le canal de Panama n'est en vigueur que jusqu'en 1999. Cette échéance approche; nous devons donc trouver les moyens qui nous permettront de maintenir les forces américaines dans la région, pour protéger nos obligations contractées par traité". Cette inquiétude s'est encore accentuée avec la partie de bras de fer qui l'oppose au général Noriega, homme fort du Panama, accusé de trafic de drogue depuis la résolution votée le 26 juin 1987 par le Sénat des Etats-Unis demandant sa destitution immédiate. La zone du canal abrite le "Centre de Coordination" militaire pour l'Amérique centrale et l'Amérique latine où sont cantonnés plus de 10.000 soldats. Les Etats-Unis y entraînent chaque année environ 14.000 hommes, formés à la doctrine de la contre guerilla. (2)

La voie d'eau constitue une artère vitale pour le trafic stratégique et commercial entre les côtes Est et Ouest des Etats-Unis. Mais le canal à écluses est vulnérable et doit être protégé contre toutes actions de terroristes ou de guerilla.

Outre l'intérêt qu'il présente pour les pays de la zone, le canal constitue une voie maritime où transite 4,3 % du commerce international entre l'atlantique et le pacifique (la livraison de charbon et de coke américains à la sidérurgie japonaise, de blé américain à l'Inde, de sucre des Caraïbes à l'Extrême-Orient). De nombreux armateurs européens préfèrent emprunter le canal de Panama plutôt que celui de Suez pour atteindre le pacifique. Pour le Japon, cette voie d'eau est indispensable pour livrer au bassin caraïbe son acier, ses véhicules et les biens de consommation.

SECONDE PARTIE : LA FRANCE DANS L'AIRES CARAÏBE

La France, présente dans la zone Caraïbe depuis 1635, ne voit plus sa souveraineté contestée sur ces trois départements de la Guyane, de la Guadeloupe et ses dépendances et de la Martinique, mais elle doit veiller à la sauvegarde de ses intérêts. Pour ce faire, elle a besoin de connaître les menaces et de disposer de moyens politiques et militaires pour y faire face.

1 - Les intérêts de la France

Les intérêts de notre pays dans la zone caraïbe concernent sa souveraineté, son économie, sa culture et intéressent la stabilité régionale.

1.1 - Politiques

Les trois départements de la Guyane, de la Guadeloupe et de la Martinique constituent un prolongement du territoire national et à ce titre la république se doit d'y assurer sa souveraineté et d'en protéger l'intégrité. C'est aussi l'intérêt de l'Europe qu'elle doit défendre puisque la France (avec ses départements d'outre-mer) fait partie de la Communauté Européenne.

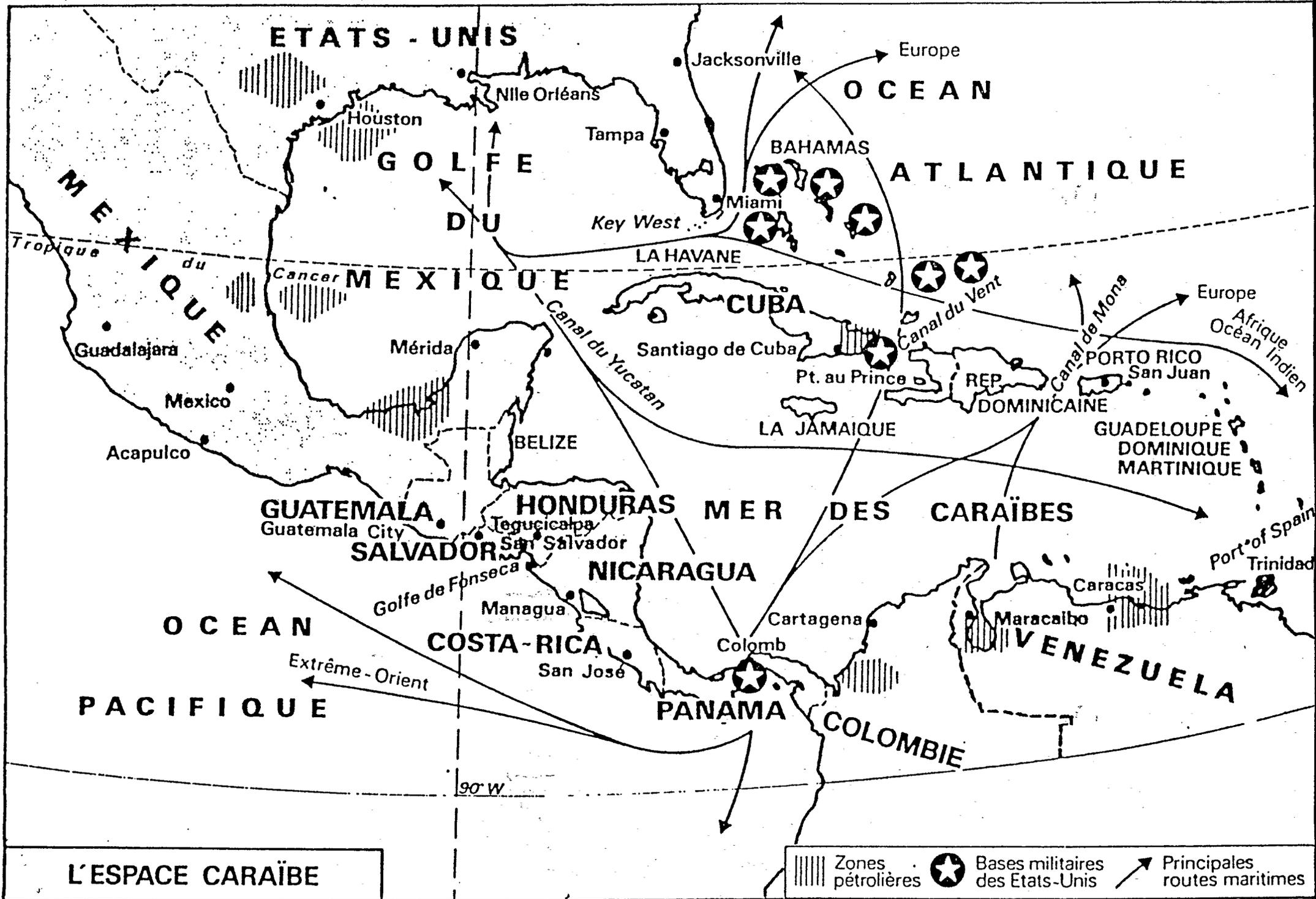
1.2 - Stratégiques

Nos trois départements présentent une importance stratégique considérable. En Guyane, le Centre Spatial Guyanais de Kourou "Pierre angulaire des politiques spatiales française et européenne" "premier point sensible européen" est indispensable pour la poursuite de la politique spatiale européenne, sa faible latitude en fait un lieu privilégié pour le lancement de satellites géostationnaires. En Martinique et en Guadeloupe les escales aériennes respectives de Fort-de-France et de Pointe-à-Pitre sont indispensables pour le transport vers le Centre d'Expérimentation du Pacifique à Mururoa des bombes et engins à têtes nucléaires sans cesse améliorés pour le maintien à niveau de notre force de dissuasion.

1.3 - Economiques

L'économie de nos trois départements était dominée récemment par les cultures de rente, legs de l'économie de plantation des XVIIe et XVIIIe siècles dont la rentabilité n'était assurée que par des barrières douanières et des aides publiques. Ces productions avec les industries qui leur sont liées ne constituent que 15 % de la valeur brute marchande de la Martinique et 12 % de la Guadeloupe. Ce qui représente avec les services et autres activités de transformation un PIB de 25 % pour la Martinique et de 15 % pour la Guadeloupe. Ce déficit est absorbé par les transferts venant de métropole, soit sous forme de dépenses de l'Etat ou de transferts sociaux. Ces départements sont sous perfusion et il en résulte que ce système détruit tout emploi sur place et donne une prime à tout emploi importé.

Aussi, il est nécessaire de prendre des mesures pour protéger les marchés locaux, pour faire renaître les entreprises artisanales et les PME. Il convient également de faire disparaître progressivement les subventions à l'économie agricole de rente pour favoriser les cultures vivrières et l'élevage, pour rechercher l'autonomie vivrière dans le plus de secteurs possibles. Afin d'attirer des filiales françaises dans nos DOM, il faut supprimer l'aide à l'exportation de Métropole vers les DOM.



L'échéance de 1992-93, avec l'ouverture du grand marché européen peut constituer une chance pour nos départements de la Caraïbe. Même s'il n'est pas possible de fusionner actuellement nos DOM dans le marché unique européen, la Guadeloupe et la Martinique constituent, par leurs structures portuaires et aéroportuaires, avec une défiscalisation radicale et l'établissement de zones franches, des plates-formes de choix dans la conquête du marché des Caraïbes et les exportations de l'Europe vers les Amériques et la Guyane, une vitrine de la technologie française et européenne. La création d'activités de services rayonnant sur toute la Caraïbe, comme les services après vente des grands exportateurs métropolitains, serait de nature à permettre une relance économique.

1.4 - Culturels

La France par sa langue a toujours bénéficié d'un grand prestige culturel en raison de l'histoire à Haïti, première république noire ayant adopté la langue française comme langue officielle. De même, en Louisiane, vendue en 1803, par Napoléon 1er aux Etats-Unis comme dans de nombreuses îles des Petites Antilles (Ste Lucie, la Dominique, la Grenade, St Vincent) qui étaient françaises jusqu'au Traité de Paris de 1814.

1.5. - La stabilité régionale

Ces intérêts sont ceux de la stabilité de la région et de la liberté de circulation dans la zone et pour la traversée du canal de Panama. 9% du pétrole destiné à la France transite par la zone; de nombreuses liaisons maritimes empruntent ses détroits pour gagner le Pacifique par le canal de Panama.

2 - Les menaces

2.1 - Les menaces externes

2.1.1. - La guerre

Une déclaration de guerre provenant de l'un des pays voisins de nos trois départements n'est pas envisageable actuellement. Notre souveraineté est officiellement et unanimement reconnue par nos voisins et notre présence ne fait l'objet d'aucune contestation devant l'ONU. Nous sommes entourés d'alliés (Etats-Unis d'Amérique, Grande Bretagne et Pays-Bas), mais leurs obligations à notre égard ne concernent toutefois pas cette zone (l'alliance atlantique n'intéressant que les terres situées au nord du tropique du cancer).

2.1.2 - Les agressions

Les agressions sont réelles, principalement contre les installations du Centre Spatial Guyanais, ou les infrastructures portuaires et aéroportuaires et les installations de transmissions de Martinique et Guadeloupe qui ne sont pas à l'abri d'actions de commandos infiltrés. Ces menaces doivent retenir toute notre vigilance. Il en va pour la Guyane de notre crédibilité face à nos partenaires européens et à nos concurrents. La Libye entretient au Surinam une ambassade de 15 personnes susceptibles d'organiser des actions en Guyane française.

En fait, mis à part le cas de la Guyane française, les menaces extérieures venant des pays de la zone et visant nos trois DOM sont plus potentielles que réelles.

1. Des U.S.A. La guerre civile au Nicaragua, la guérilla au Salvador, au Guatemala et au Honduras et Cuba prises séparément ne sont pas un véritable danger, mais groupées, elles constituent une menace pour les voies maritimes, les ressources naturelles, les sources d'énergie de l'hémisphère occidental; certaines îles des Caraïbes sont plus proches de Washington que la Californie. D'où la volonté de leadership des Etats-Unis sur la zone, avec une présence partout permanente, pesante et absolue. Le Bassin des Caraïbes absorbe la moitié du commerce extérieur des Etats-Unis; deux tiers de son trafic maritime. Trois-quart de ses exportations pétrolières, la moitié des importations de minerais stratégiques (90 % du cobalt, 75 % de l'aluminium) proviennent de ce secteur ou transitent au large de ses côtes par le canal de Panama et les deux détroits entre la Floride et Cuba et entre le Yucatan et Cuba. (3)

Les Européens ne doivent pas oublier qu'au cours des six premiers mois qui suivirent l'entrée en guerre des Etats-Unis d'Amérique en 1941, une dizaine de sous-marins allemands V-Boot ont coulé, dans le secteur des Caraïbes, 114 navires alliés, c'est-à-dire plus que le tonnage coulé au cours de la même période dans l'atlantique nord par la totalité de la flotte allemande. Aujourd'hui, en cas de nouveau conflit mondial, des forces hostiles prenant appui dans cette zone, avec un seul sous-marin à propulsion nucléaire, invisible et indétectable et un minage des détroits, canaux et bases, paralyseraient pour une longue période le trafic maritime. Nous devons constamment avoir à l'esprit que plus de 40 % de l'aide américaine en hommes, en matériel et l'approvisionnement destinés à l'Europe participeraient des cinq états riverains du golfe du Mexique. Si tel était le cas, les effectifs désespérément nécessaires à la défense de la zone resteraient fixés dans la zone. (4)

2. Du Canada Il tire partie de sa double appartenance au Commonwealth et à la francophonie pour mener une politique extrêmement active mais ambiguë. Ainsi, s'il a condamné l'intervention des USA à la Grenade, il reste le vecteur de la politique nord-américaine dans la zone chargée de l'aide électorale aux partis modérés. Il mène une coopération bien ciblée, avec le monopole des infrastructures aériennes des Petites Antilles anglaises en finançant la construction et la maintenance des aéroports, ce qui lui permet de "vendre" dans des conditions particulièrement avantageuses des avions (crédit sur 30 ans à 5 % don d'un appareil pour l'achat de 5).

3. De l'U.R.S.S. Elle cherche un point d'appui à des facilités portuaires sur l'axe La Havane-Angola pour compléter son dispositif fondé sur le soutien de La Havane et de Tripoli, du Surinam et de certaines îles (La Grenade jusqu'en 1985) sanctuaire de nos ennemis et soutien des indépendantistes.

4. De la Grande-Bretagne Elle a toujours considéré les DOM comme une anomalie historique. Et l'histoire nous enseigne que les Britanniques savent montrer qu'ils ont raison même lorsque les faits leur donnent tort.

5. Du Brésil Il n'oppose aucune revendication officielle sur la Guyane française. Il y a cependant des revendications occultes, certains responsables brésiliens ont même émis de telles revendications en privé devant des diplomates français ! Avec l'immigration clandestine qu'aucun pays ne contrôle, dans 30 voire 50 ans, si l'on n'y prend garde, 50 % de la population guyanaise sera d'origine brésilienne.

Les U.S.A. traiteront le cas de ce département avec le Brésil.

Le Canada et les Etats-Unis sont candidats à notre succession avec la même politique dynamique, ils envisagent même, si l'occasion se présente, de favoriser une autre alternative indépendantiste.

2.2 - Les menaces internes

2.2.1 - La démographie

La démographie de nos départements est en forte croissance, du fait de l'augmentation du niveau de vie et de l'amélioration de l'état sanitaire et social de la population qui est aujourd'hui satisfaisant. Il en résulte une population de 50 % de jeunes de moins de 20 ans en Martinique et en Guadeloupe qui n'ont pratiquement pas de perspective d'emploi sur place. Il convient donc de leur donner un espoir par la création d'emplois sur place, dans des secteurs porteurs et non continuer cette politique d'émigration vers la métropole où les jeunes loin de leurs îles, souvent méprisés, sont réduits à des emplois subalternes qui blessent leur dignité.

Les démographes ont observé aux Antilles depuis une quinzaine d'années une baisse de la fécondité. De près de 6 enfants par femme en moyenne aux Antilles au milieu des années 1960, la fécondité est tombée au début des années 1980 à un peu plus de 2 enfants par femme en Martinique et à 2,5 enfants environ en Guadeloupe. Mais ces chiffres ne tiennent compte que des enfants nés aux Antilles; il ne faut donc pas oublier que l'émigration de nombreuses jeunes femmes en âge de procréer s'est traduite par une diminution considérable du nombre de naissances annuelles : de pratiquement la moitié en Martinique et un peu moins de la moitié en Guadeloupe. (5)

Comme le fait remarquer le démographe J.P Guengant, "Pour les pays de la Caraïbe... la période 1930-1960 aura été celle du contrôle de la mort. La période 1970 sera probablement celle de la maîtrise de la fécondité, les décennies du XXIe siècle seront celles du vieillissement... les équilibres entre générations seront d'autant plus grands que l'émigration continuera à être importante". (6)

2.2.2 - L'immigration

L'immigration constitue une autre forme d'agression surtout lorsqu'elle est, comme c'est généralement le cas, clandestine. Dans des économies fragiles, à fort taux de chômage, elle peut vite constituer une forme de déstabilisation.

En Guyane, l'immigration clandestine représente 20 % de la population et constitue un véritable danger dans ce département aux installations stratégiques sensibles. Constituée d'Haïtiens et de Brésiliens, elle s'est augmentée d'une autre forme d'immigration, plus officielle celle-ci puisque contrôlée par les autorités françaises et internationales.

Il s'agit de l'afflux de réfugiés du Surinam, chassés par la guerre civile, qui fuient par le fleuve Maroni, lieu d'échanges et de rencontres depuis des générations. Mais ce fleuve constitue une véritable passoire permettant un flux que les autorités ont le plus grand mal à contrôler. Jusque là, elles sont arrivées à maintenir ce flot autour de St Laurent du Maroni dans des camps, d'abord contrôlés par les autorités françaises, à présent pris en charge pour partie par le Haut Commissariat aux Réfugiés (H.C.R.). Mais la menace est bien présente, face à une population hostile et à quelques 8.000 désœuvrés.

Une telle menace peut se présenter en Martinique et en Guadeloupe, en cas de troubles dans les îles voisines. Aujourd'hui déjà, le niveau de vie plus élevé de nos îles est très attractif pour les clandestins d'Haïti et de la Dominique en Guadeloupe et Ste Lucie en Martinique. (6)

Bien que le nombre d'étrangers soit mal connu, en raison du fort pourcentage d'illégaux, début 1984, le Ministre de l'Intérieur faisait état, en réponse à une question parlementaire, de 39.500 étrangers dont plus de 25.000 Caraïbéens : 24.000 en Guyane, 13.000 en Guadeloupe et 2.500 en Martinique.

2.2.3 - Indépendantisme

Pour une grande majorité de la population ce discours est dépassé. Mais il y aura toujours une frange de 1 à 3 % pouvant aller jusqu'à 8 % pour le souhaiter. Indépendance = impasse car la majorité de la population s'est rendue compte que, sur le plan intérieur, la République française est le meilleur support de la démocratie et sur le plan extérieur l'indépendance constitue la faillite économique et donc le risque de misère et de forte baisse du niveau de vie. De plus de 60 à 70 % de la population active de nos trois départements sont fonctionnaires ou employés du secteur para-public.

2.2.4 - Le terrorisme

Il suffit de peu de chose pour faire basculer une minorité acquise aux idées indépendantistes vers le terrorisme. Cette frange est la plus radicale et la plus active, les minorités agissantes constituant le cancer des démocraties.

La proximité de Cuba et des autres foyers de révolution est favorable à l'émergence d'un tel courant qui ne peut se faire entendre qu'en dehors des voies de la démocratie en utilisant l'arme méprisable et lâche de l'attentat pour créer un climat d'insécurité.

3 - Parades et ripostes

3.1 - La présence militaire

Notre présence militaire dans nos trois départements de la Caraïbe constitue, avec l'ensemble de nos forces françaises prépositionnées à travers le monde, et leur environnement logistique, une plus-value pour notre pays et une dissuasion contre les menaces éventuelles.

Les trois armées, AIR, MER, TERRE, plus la gendarmerie soit environ 7.500 hommes sont représentées. Elles sont placées sous les ordres d'un général "Commandant Supérieur Interarmées Antilles-Guyane" basé avec son Etat-Major à Fort-de-France. Il est assisté depuis 1986 d'un Commandant Supérieur Délégué en Guyane dont le titulaire est un général de brigade qui pour les questions urgentes, peut prendre directement ses ordres auprès de l'Etat-Major des Armées à Paris.

3.1.1 - L'Armée de Terre

L'Armée de Terre comprend environ 5.000 hommes dont la moitié affectée au SMA.

Le Service Militaire Adapté (SMA) constitue une forme originale de service militaire. Il est destiné aux jeunes recrues des DOM avec l'idée de leur donner une formation économique et professionnelle dans le cadre soit de stage, soit de compagnie de travaux. Le SMA est formé de trois régiments basés dans chacun des départements plus un centre de formation à St Laurent du Maroni en Guyane. Il suscite un grand intérêt de certains états de la zone.

L'Armée de Terre est également constituée de trois unités dans chacun des départements, plus le 3e Régiment Etranger d'Infanterie en Guyane. Ces unités comprennent, outre les compagnies de service, une compagnie de combat en Guadeloupe, 2 en Martinique et une en Guyane. Elles sont purement opérationnelles et suffisent selon les autorités militaires, pour assurer la sauvegarde des points sensibles (ports, aéroports et transmissions) et permettre de tenir en attendant : 24 heures l'acheminement de compagnies supplémentaires de métropole et 3 ou 4 jours l'arrivée de moyens lourds.

3.1.2 - La Marine

C'est à Fort-de-France, héritière de la station navale "des Iles du Vent" de 1814 que sont regroupés l'Etat-Major et les unités de soutien de la Marine aux Antilles-Guyane. Cette base, avec une capacité de ravitaillement et d'entretien des unités affectées et de passage, constitue un "point d'appui de la flotte". La Marine aux Antilles a, de plus, la responsabilité du centre de transmissions relié au satellite "Télécom 1 - Syracuse 1" maillon important de l'organisation mondiale interarmées de transmission (OMIT) qui donne au Chef d'Etat Major des Armées la capacité de communiquer avec ses forces à travers le monde.

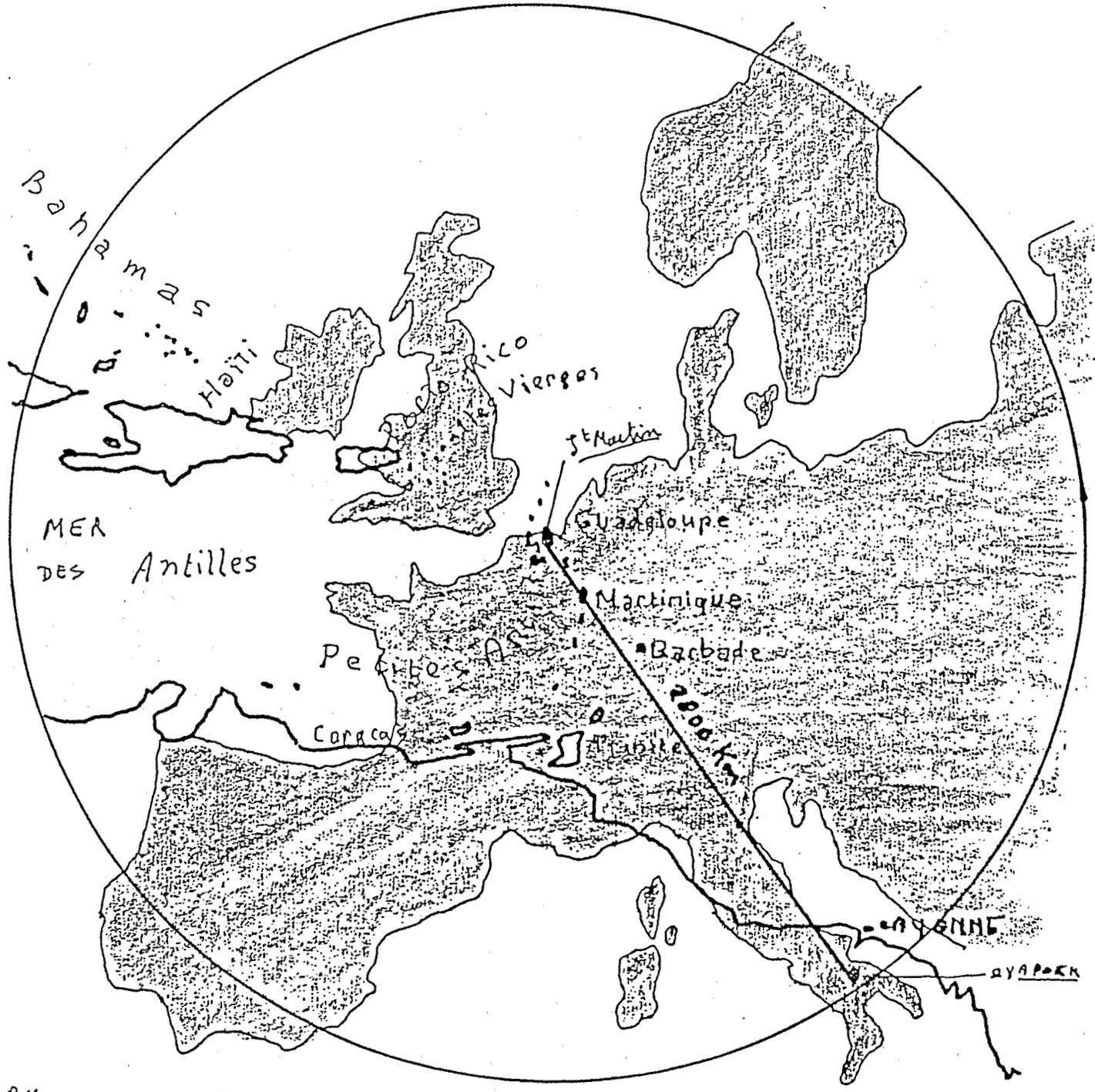
La Marine a un effectif de 450 permanents militaires, de 80 permanents civils et de 150 militaires de renfort. Elle dispose de 2 patrouilleurs de haute-mer "P 400" (la "Fougueuse" et la "Capricieuse"), un bâtiment de transport léger, un bâtiment de soutien mobile et de 3 patrouilleurs de gendarmerie et en renfort, d'un Aviso "A 69", d'un "Atlantic", d'un "Nord 2626" et un détachement de fusilliers marins.

Ces hommes et ces bâtiments ne sont pas de trop pour remplir la double mission qui leur est dévolue :

- En zone 8 (40 ° W à 98 ° W et 30 ° N à 3 ° S), soit un terrain d'opération grand comme l'Europe, avec mille trois cent kilomètres de côtes, deux mille cent kilomètres entre les plus éloignés de nos départements d'Amérique (St Martin au nord et l'embouchure de l'Oyapock au sud) et 301.400 km² de zone économique exclusive.

Ces missions vont de la surveillance des mouvements maritimes des forces navales et du trafic maritime français, à des missions de présence et représentation de la France.

L'ETENDUE DE LA ZONE ANTILLES-GUYANE



RM 4188

En région Antilles-Guyane

- la sûreté et la défense maritime du territoire et des eaux territoriales;

- des missions de service public (sauvetage en mer, lutte contre la pollution, surveillance des pêches etc...). Ainsi à Cayenne, le commandant de l'élément marine exerce le contrôle opérationnel des unités présentes dans les eaux guyanaises, organise les escales, le ravitaillement en vivres et en combustible, l'acheminement de rechanges et du courrier à St Laurent du Maroni et aux Iles du Salut.

La Marine assure la sécurité maritime lors des lancements depuis le C.S.G. de Kourou en Guyane. Ce sont le plus souvent des chalutiers soviétiques, bardés d'antennes qui comme par hasard lancent leur chalut au large de nos côtes dans la semaine des tirs d' "Ariane".

3.1.3 - L'Armée de l'Air

Les effectifs sont d'environ 300 hommes basés pour la plupart en Guadeloupe. Elle est dotée de moyens aériens classiques, de transports de troupe et de liaison Nord Atlas Transall, hélicoptères Puma de transports, hélicoptères de reconnaissance. Elle ne dispose par contre d'aucun avion de chasse, ceux-ci seraient pourtant utiles, principalement en Guyane pour le contrôle de l'espace aérien lors des tirs à partir de Kourou. Pour surveiller 301.040 km² (130.140 Guyane, 170.900 Martinique-Guadeloupe) de zone économique exclusive, l'armée de l'air ne dispose que d'un Breguet-Atlantique, utilisé également pour les missions d'assistance.

Son rôle est principalement de liaison, de transport et de soutien logistique aux unités de la zone.

3.2 - La présence

3.2.1 - Les gestes d'amitié avec les voisins.

Il s'agit pour la France de développer une vaste politique de solidarité en menant une action diplomatique en direction des mini-états voisins de nos territoires qui ont accédé progressivement à l'indépendance. Nous devons porter toute notre attention aux régimes modérés par un soutien à la fois politique et économique car ils sont plus vulnérables que les autres. Mais nous devons parallèlement nous garder à tout prix de donner une quelconque caution aux éléments qui en d'autres points de la zone sont des facteurs de déstabilisation.

Cette volonté politique de la France est devenue une réalité en 1983, avec la loi de régionalisation qui a permis de mieux ancrer les DOM dans leur environnement. Cette volonté s'est traduite par l'ouverture le 1er janvier 1984 d'une Ambassade de France à Ste Lucie, dont le titulaire est accrédité auprès des gouvernements de St Kitts (ex St Christophe) et Nevis, Antigua et Barbuda, la Dominique, Ste Lucie et Grenade. Ces îles sont les plus proches de nos départements insulaires de la Guadeloupe et de la Martinique et l'on peut remarquer que trois d'entre elles étaient françaises jusqu'en 1814 et restent profondément attachées à la culture française. Elle complète l'Ambassade de France à Trinidad et Tobago, renforce notre présence diplomatique dans la zone et marque comme le déclarait le Premier Ministre "la volonté du gouvernement français d'affirmer ses relations entre la zone Caraïbe et les îles françaises". Pour le Quai d'Orsay, il y a une spécificité ishmique américaine et une spécificité de la zone insulaire. En Amérique Centrale, la France a une politique moins engagée à côté des U.S.A. En revanche, dans les îles nos intérêts sont directement engagés.

Sur le plan militaire, la France se doit d'être présente partout dans la Caraïbe. Par des échanges entre compagnies françaises et américaines, les unes sont reçues dans les camps d'entraînement de Floride, les autres au centre d'entraînement dans la forêt en Guyane. Par échange d'officiers avec les Hollandais de Curaçao ou avec le Brésil. Par notre participation, avec l'ensemble de nos moyens à des opérations humanitaires (cyclone à la Dominique en 1985).

3.2.2 - Il n'y a pas de défense sans présence économique

La "Caribbean Basin Initiative" (CBI) présentée le 24 février 1982 par le Président Reagan comme un mini plan marchal pour certains états de la Caraïbe. Elle consiste en une augmentation de l'aide financière aux pays concernés, puis à faire bénéficier les entreprises nord-américaines d'avantages fiscaux dans ces pays et à admettre leurs productions sans droit de douane sur le marché américain.

Depuis le lancement, le résultat est à doser, il s'agit plutôt d'un marché, car les opérations sont essentiellement commerciales (création de 1000 entreprises, flux important vers les USA majoré). En face de cette initiative, la France doit se défendre par une présence économique en développant sa pénétration dans les états où elle bénéficie d'atouts importants. Pour cela il nous faut occuper le terrain, saisir rapidement les opportunités car les pays d'Europe de l'ouest et le Japon omniprésents sont prêts à profiter de nos hésitations ou de notre manque d'ambition et de dynamisme dans des grands pays comme le Mexique, le Vénézuéla ou la Colombie.

Nos trois départements des Antilles et de la Guyane sont un trait d'union entre l'Europe et la Caraïbe à l'aube de 1993. Nous devons en profiter pour exploiter notre présence si nous voulons garder notre prééminence face à des pays comme l'Allemagne Fédérale qui, malgré sa toute puissance économique, n'a pas la place qui pourrait être la sienne au plan international.

Ces missions ne se conçoivent que s'il y a parfaite cohésion entre l'autorité militaire, les préfets et les diplomates en poste dans la zone. C'est pourquoi il est organisé régulièrement des rencontres entre ces diverses autorités de la zone, pour permettre une mise en phase de la politique française à l'égard de la zone Caraïbe.

3.2.3 - Une initiative française

Avec ses atouts que constituent son histoire, sa culture, son économie, sa coopération et ses relations avec les micro-états voisins de ses départements insulaires, la France pourrait prendre l'initiative d'un regroupement de ceux-ci au sein d'une commission. L'exemple de la commission de l'Océan Indien pourrait servir de cadre à une "commission des Petites Antilles", par exemple, qui aurait pour tâche de développer la coopération régionale culturelle, humaine et scientifique de la zone. Ce serait un moyen d'affirmer notre présence et de compenser la présence américaine.

CONCLUSION

La France, au même titre que la Grande-Bretagne ou les Pays-Bas, est présente dans la Caraïbe, mais compte tenu de l'importance de ses trois départements d'outre-mer peut à une moindre échelle permettre de rivaliser avec les Etats-Unis d'Amérique ou l'Union de République Socialiste Soviétique pour rester une grande puissance. Puissance plus par sa politique de solidarité, humanitaire, culturelle, ce qui n'empêche pas d'assurer la défense de ses intérêts militaires et économiques en menant une politique commerciale et culturelle agressive et volontariste.

Mais nos ambitions ne doivent pas nous faire oublier que la défense du vieux continent dépend encore très largement de nos alliés Américains. Nous devons nous souvenir qu'en 1967, bien avant les négociations Reagan-Gorbach sur la diminution des forces nucléaires intermédiaires en Europe, et avant que certains éléments du Sénat des Etats-Unis fassent pression pour les retraits des forces américaines d'Europe, la revue "Affaires Internationales", organe du Ministère Soviétique des Affaires Etrangères écrivait : "Stratégiquement, les Caraïbes forment une sorte d'hinterland qui conditionne la stabilité des Etats-Unis et leur liberté d'action dans d'autres parties du monde". Ce qui signifie qu'en fixant par la subversion les Etats Unis d'Amérique Centrale, l'Union Soviétique espère leur faire lâcher prise au Proche-Orient, en Asie et, pourquoi pas un jour en Europe. (4)

NOTES

- 1 - RAMSES 85-86 (IFRI)
2.1. pages 80 à 97 "Les Caraïbes et l'Amérique Centrale"
- 2 - "Panama plus "nationaliste" que jamais". F. Barthélémy "Le Monde diplomatique" septembre 1987
- 3 - "Signification stratégique de l'espace Caraïbe" par les Enseignes de vaisseau REBOUR et TREHARD - Revue de Défense Nationale - avril-mai 1986
- 4 - "Perspectives" décembre 1985 - article d'Edouard Sablier
- 5 - "Fécondité et démographie dans la Caraïbe". J.P Guengant, démographe à l'ORSTOM - Guadeloupe Maternité n° 11 - décembre 1987
- 6 - "Tendance migratoire dans la Caraïbe" - Bilan et Perspectives
J.P Guengant - A.B Simmons - Communication à un séminaire en août 1989
à l'Université du Québec

Bibliographie sommaire

- 4 "Le Monde" Bilan économique et social 1987
- 1 Economies insulaires de la Caraïbe -
J.Crusol Ed. Caribéennes
- 5 Que sais-je ?
n° 361 - Histoire de l'Amérique Latine
357 - L'économie de l'Amérique Latine
513 - L'Amérique Centrale
2267 - "Les Caraïbes"
- 2 Encyclopédie Universalis
Articles : Aire des Caraïbes
Amérique Centrale
Mexique
Panama
- 3 "Les enjeux Caraïbes" conférence de Mme A. Martin-Pannetier à la F.E.D.N.
14 mai 1986
- 6 Revue de Défense Nationale - articles du Général Salkin sur la 4e frontière
des U.S.A. - Panama

Remerciements

Ce mémoire a été réalisé sous l'autorité de Monsieur le Préfet Michel LEVALLOIS et du Général SALKIN qui ont guidé le nouveau groupe "Monde Caraïbe" du CHEAM tout au long de la XLVIIIe session. Qu'ils soient remerciés pour le dynamisme et la sensibilité dont ils ont fait preuve pour nous faire partager avec passion leur connaissance de la zone et nous inviter à pénétrer plus profondément dans le "Monde Caraïbe".

Que soient remerciés également leurs invités : le Général LECLERC, MM. les Ambassadeurs BAUCHET et BERNARD, notre collègue LEMAS qui nous ont fait part en toute confiance de leur expérience.

Régis MENU

A N N E X E

CENTRE DES HAUTES ETUDES SUR
L'AFRIQUE ET L'ASIE MODERNES

13, rue du Four - 75006 PARIS
Tél. 43.26.96.90

K O U R O U : PIERRE ANGULAIRE DES POLITIQUES SPATIALES
FRANCAISE ET EUROPEENNE

: PREMIER "POINT SENSIBLE" EUROPEEN

par

Régis MENU

48e Session de Perfectionnement
1987-1988

Promotion Robert DELAVIGNETTE
Groupe de travail "Caraïbes"

13 avril 1988

K O U R O U : PIERRE ANGULAIRE DES POLITIQUES SPATIALES
FRANCAISE ET EUROPEENNE

: PREMIER "POINT SENSIBLE" EUROPEEN

| | <u>Page</u> |
|---|-------------|
| INTRODUCTION | 2 |
| 1 - Les origines de la politique spatiale française et européenne | 2 |
| 2 - Les besoins d'un nouveau site de lancement | 3 |
| | |
| I - LE CENTRE SPATIAL GUYANAIS (C.S.G.) | 5 |
| 1 - Le choix de Kourou et la création du C.S.G. | 5 |
| 1.1 - Le choix | 5 |
| 1.2 - La création du C.S.G. | 5 |
| 1.2.1. - La ville | 6 |
| 1.2.2 - Les infrastructures du C.S.G. | 7 |
| a) le centre technique | 7 |
| b) les ensembles de lancement des anciens programmes | 7 |
| c) les installations de suivi des engins | 8 |
| 2 - La vocation française et européenne du C.S.G. | 8 |
| 3 - Les infrastructures du C.S.G. | 10 |
| 3.1 - Les ensembles de lancement | 10 |
| 3.1.1 - ELA 1 | 10 |
| 3.1.2 - ELA 2 | 10 |
| 3.2 - L'ensemble de préparation des charges utiles (EPCU) | 11 |
| 3.3 - Les stations de poursuite aval d'ARIANE | 11 |
| | |
| II - LE CENTRE SPATIAL GUYANAIS ET LA GUYANE | 12 |
| II.1 - La ville | 12 |
| II.2 - Le Plan Spatial Européen à long terme | 12 |
| | |
| CONCLUSION | 14 |

LA FRANCE, PUISSANCE CARAIBE

ASPECTS GEOSTRATEGIQUES

| | <u>Page</u> |
|---|-------------|
| INTRODUCTION | 1 |
| <u>PREMIERE PARTIE : L'AIRE CARAIBE</u> | 3 |
| 1 - LES CONTRAINTES DE LA GEOGRAPHIE | 3 |
| 1.1 - Partie continentale | 3 |
| 1.2 - Partie insulaire | 3 |
| 1.3 - La Méditerranée des Caraïbes | 3 |
| 2 - LE POIDS DE L'HISTOIRE | 5 |
| 2.1 - de la conquête à l'indépendance | 5 |
| 2.2 - l'Amérique aux Etats-Unis | 6 |
| 2.3 - le conflit Est-Ouest | 6 |
| 2.4 - Panama | 8 |
| <u>SECONDE PARTIE : LA FRANCE DANS L'AIRE CARAIBE</u> | 10 |
| 1 - LES INTERETS DE LA FRANCE | 10 |
| 1.1 - Politiques | 10 |
| 1.2 - Stratégiques | 10 |
| 1.3 - Economiques | 10 |
| 1.4 - Culturels | 12 |
| 1.5 - La stabilité régionale | 12 |
| 2 - LES MENACES | 12 |
| 2.1 - Les menaces externes | 12 |
| 2.1.1. La guerre | 12 |
| 2.1.2. Les agressions | 12 |
| 1. Des U.S.A. | 13 |
| 2. Du Canada | 13 |
| 3. De l'U.R.S.S. | 13 |
| 4. De la Grande-Bretagne | 13 |
| 5. Du Brésil | 13 |
| 2.2 - Les menaces internes | 14 |
| 2.2.1. La démographie | 14 |
| 2.2.2. L'immigration | 14 |
| 2.2.3. L'indépendance | 15 |
| 2.2.4. Le terrorisme | 15 |

| | <u>Page</u> |
|---|-------------|
| 3 - PARADES ET RIPOSTES | 15 |
| 3.1 - La présence militaire | 15 |
| 3.1.1. L'Armée de Terre | 16 |
| 1. le S.M.A. | 16 |
| 2. les Unités de Combat | 16 |
| 3.1.2. La Marine | 18 |
| 3.1.3. L'Armée de l'Air | 18 |
| 3.2 - La présence | 18 |
| 3.2.1. les gestes d'amitiés avec les voisins | 18 |
| 3.2.2. Il n'y a pas de défense sans présence économique | 19 |
| CONCLUSION | 20 |
| Notes | 21 |
| Bibliographie sommaire | 22 |
| Remerciements | 23 |
| ANNEXE : KOUROU : Pierre angulaire des politiques spatiales française et européenne | 1 à 14 |
| Premier "point sensible" européen | |

K O U R O U : PIERRE ANGULAIRE DES POLITIQUES SPATIALES
FRANCAISE ET EUROPEENNE

: PREMIER "POINT SENSIBLE" EUROPEEN

" La base de Kourou en Guyane permet, non seulement à la France, mais aussi à l'Europe d'être engagées dans la course à l'espace".

Général Janou Lacaze, Chef d'Etat Major des Armées
1985 IHEDN

" Il y aura des nations qui maîtriseront les techniques de l'espace. Elles seront les nations développées et celles qui ne maîtriseront pas ces techniques seront les nations dépendantes".

Jacques Chirac, Premier Ministre
Kourou 18 avril 1987

" L'accès à l'espace implique des installations au sol pour les lanceurs, l'ajustement et la tenue des orbites. Celles-ci en raison des lois de la physique doivent être réparties sur la surface du globe. Nos départements et territoires d'outre-mer nous offrent à cet égard les bases dont nous avons besoin".

François Mitterand, Président de la République
29 avril 1987 lors du 25e anniversaire de la création du CNES

Ces trois déclarations démontrent plus qu'un long exposé la nécessité pour la France et pour l'Europe de disposer d'une politique spatiale et par là d'installation pour la mettre en oeuvre. La France a la chance, grâce au Général de Gaulle qui prit la décision de sa création de disposer à Kourou en Guyane Française d'un centre irremplaçable pour mener une politique spatiale digne des ambitions de notre pays et de l'Europe. Pour mener à bien sa politique spatiale, la France et l'Europe se sont dotées d'agences, le Centre National d'Etudes Spatiales (CNES) et l'European Space Agency ou Agence Spatiale Européenne (E.S.A.) (1)

(1) Le sigle "E.S.A." a été préféré au sigle français "A.S.E." par la majorité des membres de l'agence.

I N T R O D U C T I O N

1 - Les origines de la politique spatiale française et européenne

1.1 - Dès le lendemain de la seconde guerre mondiale et, au cours des années cinquante, la France au travers de divers organismes a conduit des activités que l'on peut qualifier de pré-spatiales, principalement par le tir de fusées sondes. Le développement rapide des activités spatiales en Union Soviétique et aux Etats-Unis amène la France à créer en 1959 le Comité de Recherches Spatiales pour coordonner les recherches spatiales françaises et présenter au Premier Ministre des propositions pour l'établissement et l'exécution d'un programme de recherche en ce domaine. L'action de ce comité se traduit par la décision prise par le Général de Gaulle de créer une agence spatiale nationale, le CNES, et par une accélération des campagnes de tir depuis la base des armées d'Hammaguir au Sahara. Entre mars 1959 et décembre 1961, il a été procédé au lancement de 27 fusées-sondes "Véronique" et au cours de l'année 1961 de 2 fusées Béliers et 7 Centaure.

1.2 - Créé par décret du 19 décembre 1961, le Centre National d'Etudes Spatiales reçoit pour mission de concevoir les orientations futures de l'espace et à ce titre, conseiller le gouvernement, gérer les grands programmes et animer l'industrie spatiale française, assurer l'exploitation des systèmes nationaux en liaison avec les administrations utilisatrices, soutenir la recherche et les sciences fondamentales. Le CNES commence son existence officielle le 1er mars 1962 avec 17 personnes, elles seront 474 le 31 décembre 1965. Cette première période fut sur le plan technique celle de l'acquisition des compétences avec la réalisation d'un ambitieux programme d'expérimentation et de construction des premiers satellites nationaux. La responsabilité du développement des lanceurs de satellites incombait alors à la DMA (Délégation Ministérielle à l'Armement) en vertu d'un accord conclu entre la DMA et le CNES le 9 mai 1962. La SEREB (Société d'Etude et de Recherche sur les Engins Balistiques) créée en 1959 pour remédier au retard français dans le domaine des engins balistiques, de la force de dissuasion, sol-sol et sol-mer, assurait la maîtrise d'oeuvre des travaux en raison de son expérience dans les véhicules porteurs expérimentaux aux noms de pierres précieuses. En 43 mois, la DMA et le CNES ont lancé 38 fusées de cette série : Agate, Topaze, Émeraude et Saphir de la base d'Hammaguir. Le CNES assure le financement de la transformation de la fusée Saphir en Diamant A.

1.3 - C'est grâce à cet effort, sans l'appui américain, que la France devint la 3e puissance spatiale avec le lancement le 26 novembre 1965 de la première fusée Diamant A qui plaça une capsule technologique baptisée "Astérix" sur un orbite excentrique. En 1968, la France sera dotée de son premier SSBS (Sol-Sol Balistique Système), engin de 15 tonnes doté d'une charge nucléaire. Ainsi, l'avance technologique militaire française dans le domaine de l'arme nucléaire a permis à la France de devenir dès 1965 une puissance spatiale et de posséder une avance sur ses partenaires européens et de leur proposer cette même année de participer à l'aventure spatiale en utilisant le C.S.G.

Mais la France a signé le Traité de Tlateloco relatif à la création d'une zone dénucléarisée en Amérique Latine garantissant ainsi l'utilisation à des fins uniquement civiles le C.S.G.

2 - Les besoins d'un nouveau site de lancement

La signature le 18 mars 1962 des accords d'Evian et leur ratification par référendum le 8 avril marquait l'abandon par la France de l'Algérie et de la base de lancement d'Hammaguir au Sahara utilisable jusqu'au 30 juin 1969 seulement. Son remplacement était vital pour la poursuite de la politique spatiale française dont l'importance était affirmée avec la création par une loi du 19 décembre 1961 du CNES. Une année fut alors mise à profit pour rechercher un site où puisse être installée une base de lancement répondant à certaines conditions optima :

- les unes correspondant à la sécurité, c'est-à-dire bien dégagé, peu peuplé,
- permettre d'orienter les tirs essentiels vers l'est, mais aussi vers le nord et le sud,
- être situé le plus près possible de l'Equateur,
- être à l'abri des fléaux tropicaux : séismes, tornades, cyclones.

18 sites possibles furent prospectés et se virent attribuer des points sur les mêmes critères 144 et classés :

| | <u>latitude</u> | <u>points</u> | <u>classement</u> |
|---|-----------------|---------------|-------------------|
| LA DESIRADE en Guadeloupe | 16°20'N | 61 | |
| MARIE-GALANTE | 15°53'N | 71 | |
| TRINIDAD | 10°05'N | 79 | 5e |
| KOUROU | 5°14'N | 118 | 1er |
| BELEM au Brésil | 1°27'N | 90 | 3e |
| PORT ETIENNE en Mauritanie | 20°55'N | 91 | |
| DJIBOUTI | 11°35'N | 96 | |
| MOGADISLIO en Somalie | 2°02'N | 94 | |
| MAHE aux Seychelles | 4°37'N | 89 | |
| PORT DAUPHIN aujourd'hui TULEAR à Madagascar | 25°02'N | | |
| TRINCOMALEE à Ceylan | 8°35'N | 62 | |
| DARWIN en Australie | 12°28'S | 96 + | 2e |
| BROOME | 17°57'S | 96 - | |
| NUKU HIUA aux Marquises | 8°55'S | 76 | |
| RANGIROA dans l'Archipel | 15°00'S | 80 - | |
| ANAA des Fouamatove | 17°20'S | 80 - | |
| HAO | 18°26'S | 80 + | 4e |
| LEUCATE en France | 43°00'N | | |

Lors d'une première sélection en février 1964, Kourou et Leucate furent retenus, le choix du gouvernement se porta sur Kourou en Guyane Française qui créa le 14 avril 1964 le Centre Spatial Guyanais (C.S.G.).

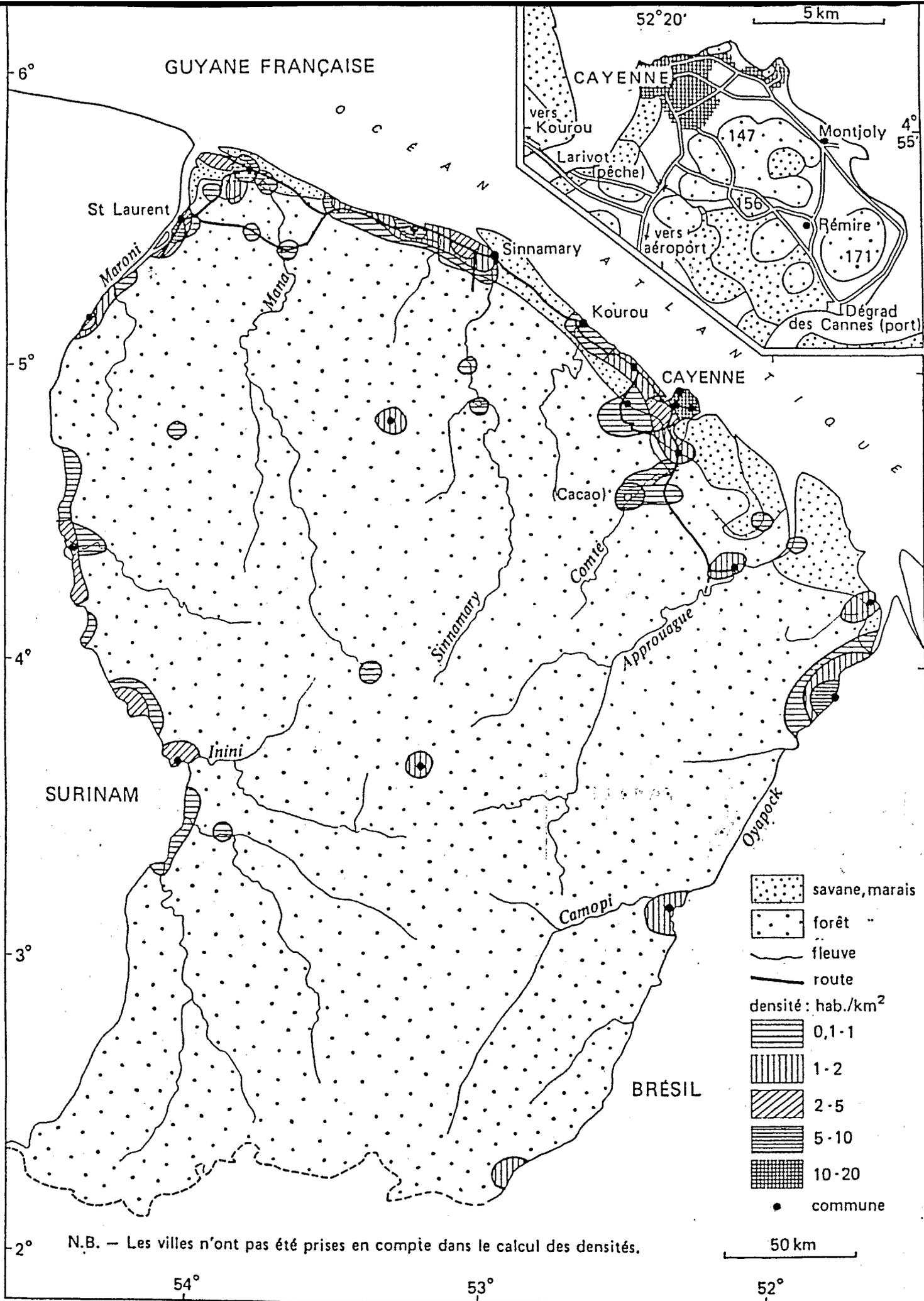
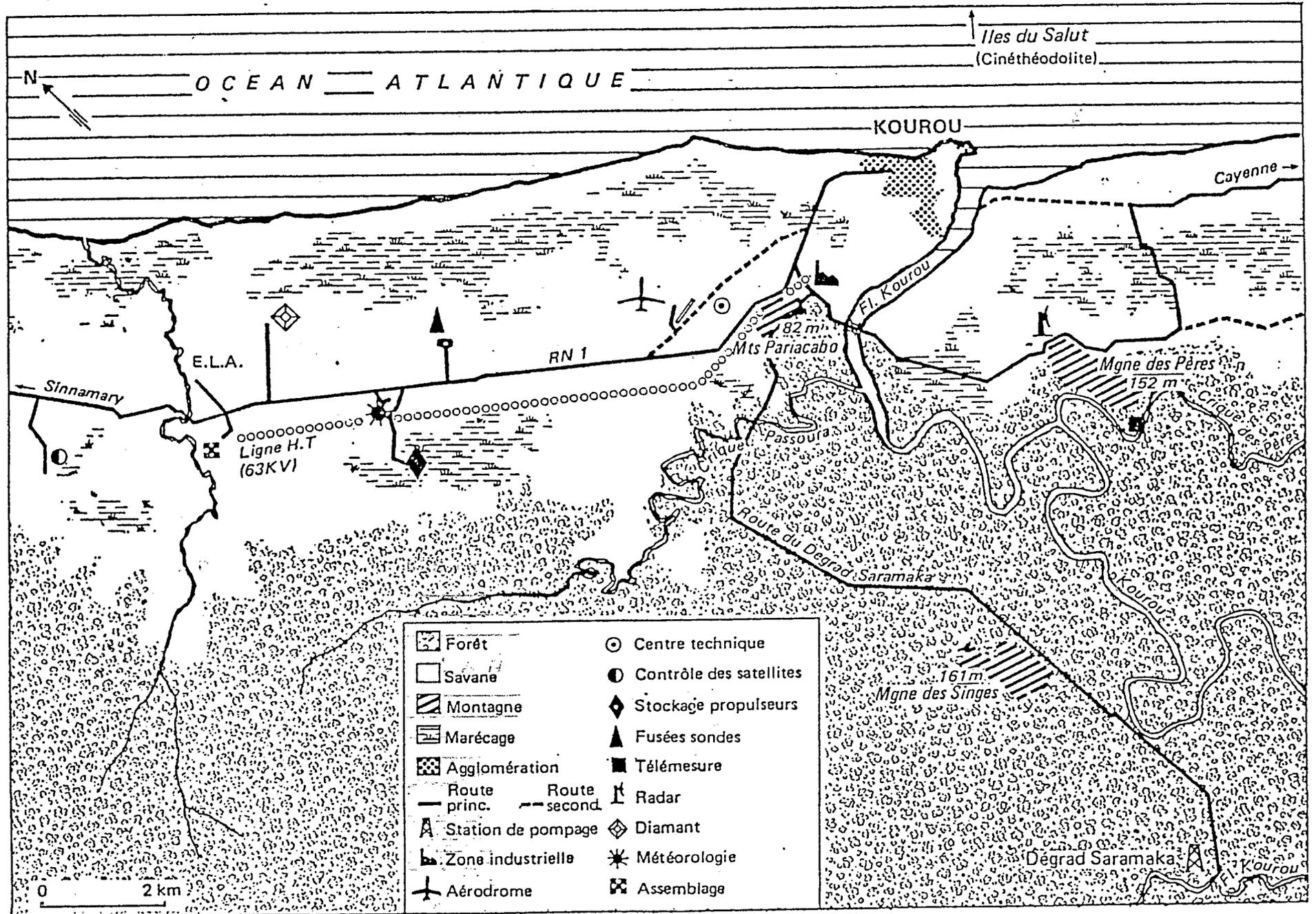


FIG. 1. — La Guyane française (dessin ORSTOM, Bondy).

— Le centre spatial guyanais en 1977



I LE CENTRE SPATIAL GUYANAIS

1 - Le choix de Kourou et la création du C.S.G.

1.1. Le choix. Le département français de la "Guyane Française", considéré par communauté de langage comme une île, présente des avantages considérables en raison de son environnement maritime (bordé par l'Océan au nord et à l'est), ou désertique (grande forêt amazonienne) et l'absence de cyclones et de séismes.

Le site retenu, une bande côtière rectangulaire de 30.000 hectares (30 km de long sur 10 km de large) très plate dans son ensemble, plantée d'une végétation arbustive ou de savane, à faible densité de population, des cultures inexistantes, des possibilités d'extension illimitées, la proximité des îles du Salut et de l'estuaire d'un fleuve navigable, traversé par la seule route nationale Cayenne St Laurent du Maroni, permet :

- d'effectuer des lancements entre le Nord et l'Est (azimut ⁽¹⁾ - $10^{\circ}5$ à $+ 93^{\circ}5$) en limitant les contraintes à prendre en compte pour la sauvegarde des habitants et des installations,

- de bénéficier au maximum (gain de 435 mètres/seconde en vitesse pour les tirs vers l'est) et l'effet d'entraînement dû au sens de la rotation de la terre d'une part et à la proximité de l'Equateur ($5^{\circ}23$ de latitude nord) d'autre part.

Cette situation est optimale pour la mise en orbite de satellite géostationnaire à orbite équatoriale.

1.2. La création du C.S.G.

La construction du Centre Spatial Guyanais débutait dès 1964 et se heurtait à de nombreux problèmes d'intendance : l'éloignement de la métropole (7100 km

(1) AZIMUT : angle formé par le plan vertical d'un astre et le plan méridien du point d'observation

de Paris), l'absence de réseau routier, la rareté et la non qualification de la main d'oeuvre locale pour réaliser à côté des installations de lancement, d'importants travaux routiers, portuaires (création du port du "Dégra des cannes") aéroportuaire (allongement de la piste de Rochambeau, près de Cayenne, pour permettre de recevoir les longs courriers à réaction), la construction d'une centrale électrique, d'un réseau d'alimentation en eau et l'aménagement de toutes pièces d'une ville moderne avec son hôpital, ses écoles et son lycée.

En 1964, la population de la Guyane était de 33 505 habitants dont 18 615 à Cayenne et sa banlieue (recensement général de 1961) et le département avait une mauvaise réputation depuis le transfert en 1854 du bagne dans le but d'orienter les forçats vers le travail de la terre. La suppression de la transportation fut décidée en 1938 et le bagne définitivement désaffecté en 1947, 17 ans avant la création du C.S.G., ce n'est rien dans la mémoire des hommes.

1.2.1. La ville

La priorité fut donnée à l'habitat pour éviter le renouvellement de la détestable expérience de Choiseul (1).

Jouxtant le village de Kourou déjà existant, la ville nouvelle est construite le long du fleuve jusqu'à son embouchure où se dresse encore la tour Dreyfus, où venaient parfois s'échouer les bagnards évadés des îles du Salut. La ville est construite autour d'un axe urbain orienté NO-SE sensiblement parallèle à la côte, puis s'infléchissant vers le sud pour rejoindre l'ancien village dont l'existence a été respectée. C'est une cité moderne, annonçant le XXI^e siècle sans tomber dans un futurisme délirant où se succèdent immeubles, villas et locaux sociaux regroupés de telle sorte qu'ils évitent "toute monotonie de masse ou de façade", conçue de façon à pouvoir grandir en fonction des besoins.

(1) Après le traité de Paris en 1763, la France décida de consolider sa position en Guyane et d'en faire une colonie de peuplement. L'expédition de Kourou fut entreprise avec, au départ, des moyens très importants, mais une organisation sur place insuffisante. Plus de 12.000 personnes furent débarquées en quelques mois. Mal nourries et mal logées, frappées par la maladie, plus de 7.000 périrent et les survivants durent être rapatriés.

Ces équipements destinés d'abord à satisfaire les besoins du CNES et de ses agents ont profité à l'ensemble de la population de Kourou et de sa région et a permis une amélioration des communications internes et externes du département.

1.2.2. Les infrastructures du CSG.

Les infrastructures du Centre Spatial Guyanais s'étendent le long de la côte Atlantique sur 18 km entre la ville nouvelle de Kourou et la commune de Sinnamary. Elles peuvent être divisées en trois zones : les ensembles de lancement, les bâtiments du centre technique, les installations de contrôle des trajectoires et de télémessures, conçues dès l'origine pour être agrandies au fur et à mesure du développement du centre.

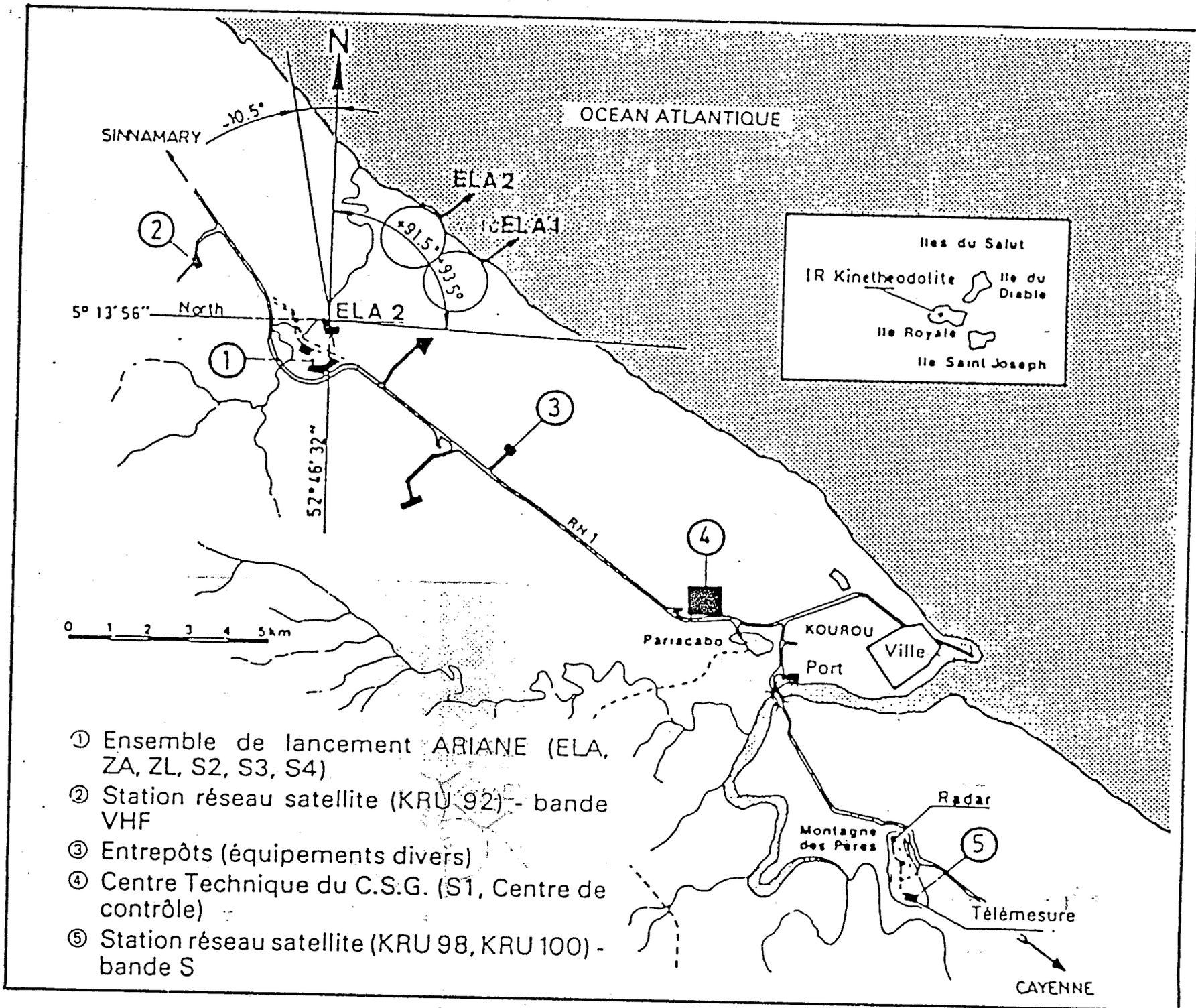
a) le centre technique, construit dès l'origine, regroupe le centre administratif, le centre de contrôle et de sécurité qui reçoit toutes les informations provenant des divers champs de tir, assurant ainsi la direction des opérations de lancement, le centre optique, le centre de télécommunications. A quelque distance se trouve un magasin général avec atelier de réparation, d'entretien et un centre de protection.

b) les ensembles de lancement des anciens programmes. Entre 1968 et 1975, première période d'utilisation, trois ensembles de lancement ont été installés :

. l'ensemble de lancement des fusées-sondes dont le lancement d'une première fusée-sonde "Véronique" le 9 avril 1968 marqua l'entrée en activité du C.S.G.

. l'ensemble de lancement "Diamant B", implanté à quelques kilomètres au nord de l'ensemble fusées-sondes. Il a été utilisé pour la première fois le 10 mars 1970 pour le tir du satellite allemand DIAL par une fusée "Diamant B". Il a ensuite servi à quatre autres lancements de fusées "Diamant B" (dont deux échecs) et à trois tirs de lanceur "Diamant BP4".

. l'ensemble de lancement européen, situé à 2 km du précédent et construit pour la fusée "Europa II". Cet ensemble a servi une seule fois en novembre 1971 pour le tir F 11 qui fut d'ailleurs un échec.



- ① Ensemble de lancement ARIANE (ELA, ZA, ZL, S2, S3, S4)
- ② Station réseau satellite (KRU 92) - bande VHF
- ③ Entrepôts (équipements divers)
- ④ Centre Technique du C.S.G. (S1, Centre de contrôle)
- ⑤ Station réseau satellite (KRU 98, KRU 100) - bande S

c) Ces installations étaient complétées par un ensemble de système de suivi des engins une fois en vol, soit par radar (montagne des Pères à 15 km environ au sud-est du site et colline du Montabo à Cayenne) soit par cinéthéodolite (aux îles du Salut).

Le bilan des lancements au 31 décembre 1977 portait sur 350 fusées : 246 sondes classiques, 33 fusées-sondes complexes, 8 Diamants B et 57 ballons dont 190 en collaboration ou au profit d'organismes étrangers. Aucun accident n'a été enregistré à l'occasion de ces opérations.

2 - La vocation française et européenne du C.S.G.

2.1. Annoncée par le gouvernement français dès le 8 janvier 1965, la vocation européenne du C.S.G. se concrétise le 9 juin 1966 par la décision du "Centre Européen de Construction de Lanceurs d'Engins Spatiaux: C.E.C.L.E.S. (ou European Launcher Development Organization : E.L.D.O.) d'installer à Kourou un ensemble de lancement et par la création le 30 mai 1975 d'une Agence Spatiale Européenne. Elle regroupe aujourd'hui 13 pays (1) ainsi que le Canada et observateur la Finlande et a pour mission selon les termes de sa convention, d'assurer et de développer, à des fins exclusivement pacifiques, la coopération entre Etats Européens dans les domaines de la recherche et de la technologie spatiale.

Le 27 septembre 1975 fut effectué le dernier lancement de "Diamant BP4" qui correspondait à l'arrêt du programme en raison du fort engagement de la France dans le projet de lanceur "ARIANE".

2.2. La période de mise en sommeil du C.S.G entre 1975 et 1979 fut mise à profit pour construire les infrastructures de lancement des fusées de la filière "ARIANE" et pour la réalisation de la fusée conçue initialement pour lancer des satellites lourds de télécommunications pesant jusqu'à 750 kg en orbite géostationnaire. Il fut amélioré pour faire face à la concurrence (notamment de la navette américaine en cours de développement) et pour permettre un lancement simultané de deux satellites moyens de communications.

(1) Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Irlande, Italie, Norvège, Pays-Bas, République Fédérale d'Allemagne, Royaume-Uni, Suède, Suisse.

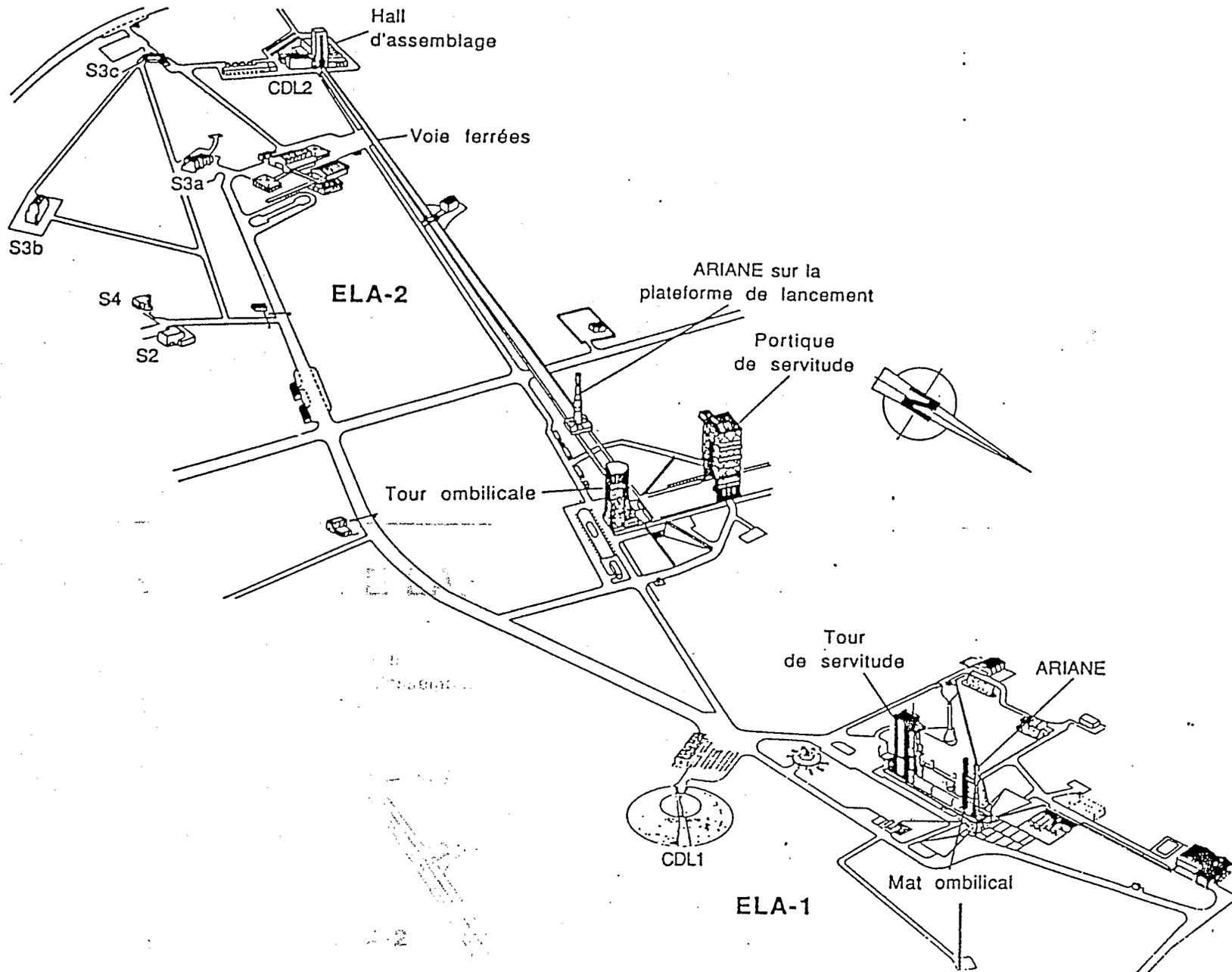
2.3. C'est en 1972, à Bruxelles, que la France était parvenue à convaincre la plupart de ses partenaires européens de l'importance que revêtait pour l'Europe l'autonomie en matière de lancement de satellite d'application. Pour ce faire, la France avait proposé de prendre à sa charge plus de la moitié des dépenses et de confier au CNES, la direction technique du programme.

Les activités spatiales font appel à d'importants moyens financiers, techniques et humains, et demande une coopération européenne extrêmement forte. Au sein de l'Agence Spatiale Européenne le CNES joue deux rôles, celui d'un partenaire ayant un rôle moteur comme premier actionnaire et assure pour le compte de l'Agence la direction technique et la gestion financière et contractuelle de ces programmes.

Pendant 20 années, de 1964 à 1984, l'ESA a développé le lanceur "ARIANE" dont plus de cent firmes réparties dans 11 pays européens concourent à sa fabrication et a lancé 14 satellites scientifiques et 8 satellites d'application (télécommunications et météorologie).

2.4. Le 10 novembre 1987 à La Haye, les 13 pays membres de l'ESA, sauf la Grande-Bretagne qui comme chaque fois qu'elle doit apporter une contribution financière s'est abstenue quant à sa participation budgétaire, ont adopté le "Plan spatial européen à long terme et les programmes" qui prévoit la réalisation du lanceur "ARIANE" conçu à la fois en fonction de critères économiques et industriels, avec un composite inférieur identique pour toutes les missions et de critères opérationnels, c'est-à-dire une bonne adaptation à la fois pour les lancements vers l'orbite de transfert et pour ceux à orbite basse. Il prévoit également la mise en oeuvre de l'avion spatial "HERMES" "conduisant à une capacité spatiale européenne complète" qui assurera en priorité les aller et retour entre la station européenne autonome en transportant les équipages et le fret nécessaire à la mise en oeuvre et à l'entretien de cette station, et de la plate-forme COLOMBUS, laboratoire autonome visitable.

LES ENSEMBLES DE LANCEMENT ARIANE (ELA)



3 - Les infrastructures du C.S.G.

Dans l'enceinte du C.S.G., l'ESA a réalisé ses propres installations de lancement : les Ensembles de Lancement Ariane ELA 1, ELA 2 et l'Ensemble des Charges Utiles (EPCU). La mise en oeuvre de ces installations de lancement requiert, notamment lors des opérations de lancement, le soutien des moyens techniques et opérationnels du C.S.G.

3.1. Les ensembles de lancement :

3.1.1. L'ensemble de lancement n° 1 (ELA 1) a été réalisé en utilisant au maximum les infrastructures construites pour le lanceur "Europa II". Cet ensemble permet d'assurer de 4 à 6 lancements par an des versions "ARIANE 1-2-3".

Il comprend l'aire de lancement, avec la tour et le mât ombilical, le centre de lancement protégé par un blockhaus, d'où sont contrôlés les étages de "ARIANE", et une zone où sont installés les bureaux et les services logistiques.

3.1.2. L'ensemble de lancement n° 2 (ELA 2) opérationnel depuis mars 1986 (Vol 17) permet le lancement des "ARIANE 2-3-4". Différant par sa conception et sa dimension, il est constitué de 2 parties :

- une zone de préparation
- une zone de lancement, reliées par une double voie ferrée d'un kilomètre de long.

Cette disposition permet une grande souplesse opérationnelle. Un lanceur peut être érigé, assemblé et contrôlé dans la zone de préparation alors qu'un autre est sur la zone de lancement en état de préparation finale avant lancement. La conception de l'ELA 2 permet de réduire à un mois l'intervalle entre deux lancements, car les lanceurs sont transportés de la zone de préparation en position verticale par une table mobile sur rails jusqu'à l'aire de lancement.

Propriété de l'ESA, les deux Ensembles de Lancement (ELA 1 et 2) sont mis en oeuvre par ARIANESPACE (1) qui en assure l'exploitation et la maintenance.

3.2. L'Ensemble de Préparation des Charges Utiles (EPCU)

Il regroupe l'ensemble des moyens mis à la disposition des clients pour la préparation de leurs satellites depuis l'arrivée en Guyane jusqu'au montage sur le lanceur. Conçu pour la préparation simultanée de satellites à lancer en configuration simple ou double, cet ensemble comporte plusieurs bâtiments géographiquement dispersés.

Propriété de l'ESA, l'Ensemble de Préparation des Charges Utiles est mis en oeuvre par le CSG au profit des clients d'ARIANESPACE.

3.3. Les stations de poursuite aval d'Ariane

Des stations avec moyens de mesure concourent soit à la localisation du lanceur, soit à la réception des mesures en provenance du lanceur, sont répartis en Guyane dans différentes stations le long de la côte : Radar Rodin et Radar Adoni à Kourou, Cinéthéodolite à l'île Royale, Radar Bretagne I à la montagne des Pères, Radar Bretagne 2 au Montabo à Cayenne.

Cet ensemble est complété pour des lancements vers l'est par des stations plus avales, destinés à assurer la couverture complète de la trajectoire des lanceurs situés à Natal au Brésil, sur l'île d'Ascension au milieu de l'Atlantique et à Libreville au Gabon qui a été construite par l'ESA pour suivre dans les dernières phases de vol propulsé.

Ce réseau de station de poursuite aval sont interconnectées avec le centre de lancement.

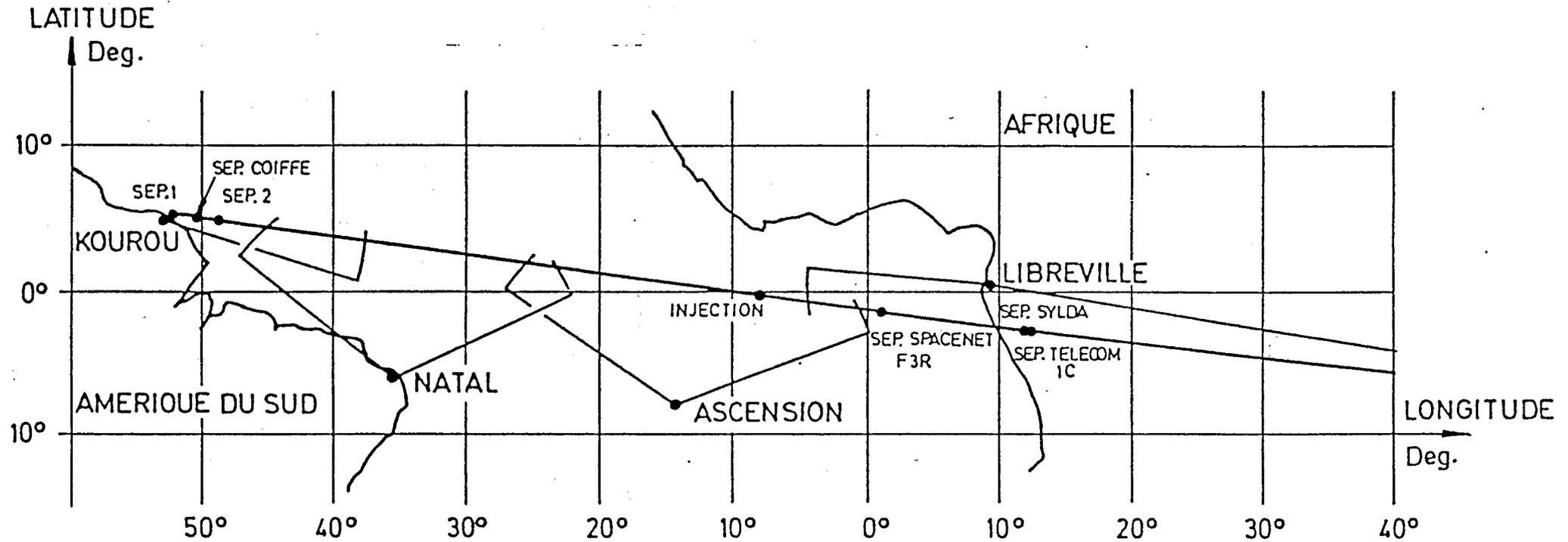
Ainsi si l'on compare le C.S.G. à un aéroport, le CNES possède l'aérogare et la tour de contrôle, l'ESA est propriétaire des pistes de décollage et ARIANESPACE est la compagnie aérienne.

(1) Première société commerciale de transport spatial dans le monde. Créée en 1980 par 36 principaux industriels européens de secteurs aérospatiaux et électroniques, 13 banques et le CNES; c'est une société de service qui assure trois fonctions principales :

- la commercialisation des services de lancement de satellites
- la maîtrise d'oeuvre de la production industrielle des lanceurs Ariane
- la conduite des opérations de lancement depuis le CSG

VISIBILITE DE LA TRAJECTOIRE DU VOL 21 DEPUIS LES STATIONS SOL

STATIONS AVAL



En Guyane : KOUROU (Montagne des Pères) et CAYENNE (Montabo)
Au Brésil : NATAL
Atlantique : ILE DE L'ASCENSION
Au Gabon : LIBREVILLE

II LE CENTRE SPATIAL GUYANAIS ET LA GUYANE

II.1 - La ville de Kourou est aujourd'hui le deuxième pôle d'emploi en Guyane, avec 10 % de la population active du département. Le C.S.G. emploie actuellement 1.000 personnes dont 55 % de Guyanais. La ville est passée de 680 habitants en 1964 vivant essentiellement d'agriculture et de pêche artisanale à 11.000 aujourd'hui.

II.2 - Le Plan Spatial Européen à long terme prévoit des travaux d'infrastructures qui devront pour l'essentiel être effectués d'ici à 1995. Au C.S.G. il s'agira de construire un troisième pas de tir pour "ARIANE" baptisé "ELA 3" doté d'un centre de contrôle informatisé. Déjà, dans la savane, les légionnaires du 3e régiment étranger d'infanterie ont dégagé l'espace nécessaire à sa construction, à ces côtés, l'ELA 2 fera figure de nain. Il faudra lui adjoindre une unité de fabrication d'hydrogène liquide, qui sera réalisée par la Sté Air Liquide, un banc d'essai pour les "boosters" à poudre, des moyens de réception sur le port de Kourou pour l'envoi direct des étages de la fusée qui transite actuellement par Cayenne où sont transbordés par chaland depuis des navires mouillés en rade foraine près des îles du Salut. Au moment de la construction de la base, Kourou avait été doté d'une installation portuaire pour faciliter son approvisionnement en matériaux, mais le chenal d'accès, dans l'estuaire du fleuve est inutilisable en raison de son envasement. Le plan prévoit la construction d'une piste d'atterrissage de 3.500 mètres sur 50 pour l'avion spatial "HERMES" qui se pose horizontalement et peut être récupéré intact et réutilisé.

Ces travaux représentent approximativement 4 milliards de francs de retombées directes sur la base.

II.3 - Sont également à réaliser, un barrage sur la rivière Sinnamary pour renforcer la production d'électricité, dont le C.S.G. est gros consommateur (20 % des besoins locaux); l'achèvement d'une déviation de 55 km de la route nationale n° 1, la mise en chantier d'un nouveau programme d'équipement pour la ville de Kourou. Au total près de 11 milliards de francs seront ainsi injectés dans l'économie du département d'ici à 1995, l'équivalent de ce qui a déjà été fait depuis 1964.

II.4 - 3.000 emplois pour les B.T.P. seront créés dans les trois ou quatre ans, ce chiffre correspond au nombre de chômeurs recensés dans le département, mais seuls 500 d'entre eux disposent à priori des qualifications requises. Les entreprises locales se plaignent par ailleurs de ne plus obtenir d'autorisation pour faire rentrer de la main d'oeuvre brésilienne mieux adaptée. Elles doivent aussi compter avec la concurrence des grands du B.T.P. venu de Métropole et des consortiums des autres pays européens, assurés désormais d'obtenir 50 % des appels d'offres.

Un rapport du CNES montre que si, au cours des vingt dernières années, les investissements d'"ARIANE" ont été profitables au commerce et au niveau de vie de la population locale, ils n'ont guère contribué au développement d'une industrie locale. Il est à craindre qu'après une période de surchauffe délicate à maîtriser, l'Eldorado Spatial ne tienne pas sur place ses promesses.

Pourtant le C.S.G. n'a pas ménagé ses efforts pour la Guyane. Fort de ses compétences multiples il met son savoir faire au service de ce département en participant au plan de développement informatique de la Guyane et gère l'antenne guyanaise du CNAM et à ce titre assure des enseignements (informatique, électronique etc...) destinés à favoriser la promotion sociale.

CONCLUSION

Conscient de l'importance stratégique mondiale du département de la Guyane, vitale pour la France et pour l'Europe occidentale, face aux menaces que sont les troubles au Surinam (où la Libye entretient une ambassade de 15 personnes), parallèlement à la destabilisation de la zone par les problèmes des réfugiés Surinamiens, évalués à 9000, et par l'immigration clandestine d'Haïtiens et de Brésiliens qui représentent un danger démographique (les immigrés en situation irrégulière constituent 20 % de la population totale) le gouvernement français a décidé la création d'un Commandant Supérieur Délégué en Guyane dont le titulaire est un général de brigade.

Pour toutes les affaires logistiques, de commandements, d'entraînement et d'entretien des troupes, il relève du COMSUP Antilles-Guyane à Fort-de-France.

C'est une reconnaissance de l'intérêt stratégique de la Guyane Française et des menaces, surtout terroristes qui pèsent sur Kourou. Car, comme le déclarait en septembre 1987 le Directeur Adjoint du Centre Spatial Guyanais au Figaro Magazine : "Le pas de tir de la navette européenne "Hermès" sera achevé en 1995, mais le succès dépendra aussi de la sécurité de ses installations".

Pour assurer une protection maximum du site, des mesures spécifiques doivent être prises après une analyse des menaces potentielles qui ont des causes à la fois internes et externes, celles-ci liées aux clients (ainsi quand le Président Reagan a lancé ses avions sur Tripoli, "Ariane" se préparait à mettre un satellite américain en orbite).

Ces mesures doivent également tenir compte de spécificités locales; ainsi l'humidité équatoriale rend l'utilisation d'une batterie de missiles "Crotales" hasardeuse et la chasse basée en métropole est à 24 h d'une intervention.

C'est aux prix d'une remise en question constante que le site sera crédible pour la France, pour l'Europe mais aussi pour tous les clients potentiels des lanceurs européens.